Mardi, 8 mai 1849. 1re année. — N° 54.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.	
Une à neuf fois dans un mois, la ligne .	1 fr. 80 c
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 25 mai 1848.)

AVIS IMPORTANT.

Par suite de nouvelles conventions postales conclues entre le gouvernement et diverses puissances, qui dispensent les journaux de surtaxes,

A partir du premier mai, le prix de l'abonnement à la *Tribune des Peuples* est ainsi réduit :

Départements et Étranger :

Un an.	32 fr.
Six mois.	16 fr.
Trois mois	8 fr.

Depuis le 1er mai, l'administration de la *Tribune des Peuples* reçoit des abonnements d'un mois au prix de 2 fr. pour Paris, — 2 fr. 50 c. pour le département de la Seine, — 3 fr. pour les départements.

Pour l'étranger, on ne reçoit pas d'abonnement de moins de trois mois.

Les personnes qui prendront un abonnement de TROIS MOIS à la *Tribune des Peuples* à partir du 1er mai recevront gratuitement la collection du journal et les deux cartes du théâtre de la guerre en Italie et en Hongrie.

Les abonnés des départements auront seulement à payer en sus du montant de leur abonnement *deux francs* pour frais de poste de la collection du journal.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 7 MAI 1849.

MOUVEMENT DE LA COALITION.

Le premier pas de la rupture générale est fait!

Grâce tantôt à l'indécision du gouvernement de la République, tantôt à sa conduite plus qu'équivoque et surtout à l'ascendant actuel des royalistes français, la coalition s'ébranle.

Nous suivrons constamment avec la plus grande sollicitude tous ses mouvements. Les affaires les plus importantes qui touchent l'intérieur de la France et agitent tous les esprits ne sont que d'un intérêt secondaire à côté de cette grave question ! La République, dans ce moment-ci, doit beaucoup plus s'occuper du dehors que du dedans et prendre ses mesures en conséquence, sous peine de voir l'étranger maître de sa politique intérieure.

Tous les journaux, ainsi que nos correspondances particulières, rapportent que les troupes moscovites par Cracovie, par la Galicie, la Silésie et la Valachie se portent simultanément en diverses colonnes en Transylvanie, en Hongrie septentrionale et en Moravie, pour sauver Vienne et Olmutz de l'invasion des braves Madgyars. Les soldats de l'infanterie sont entrés pêle-mêle dans les convois spéciaux de chemins de fer; les voyageurs les plus riches n'y sont pas admis. Au débarcadère des villes et des villages tout contact avec les bourgeois et les paysans est défendu aux soldats et aux officiers d'un grade inférieur. Les chaussées principales gémissent également sous les fers des chevaux et le roulement des canons. On n'a jamais vu le soldat russe si pensif et si soucieux.

L'armée de l'autocrate ne passera la Silésie qu'avec la vitesse et la précaution la plus grande, afin d'éviter une collision avec les troupes prussiennes et les habitants du pays. Ceci est significatif.

De son côté le roi de Prusse, pour complaire à l'invitation (lisez : à l'injonction) de l'empereur de toutes les Russies, fait marcher en Silésie un corps considérable, destiné à occuper la Bohême et à appuyer, en cas de besoin, les opérations de l'armée russe sous les murs de Vienne. La majorité des membres de la *Lipa Slowianska* entretenait, à ce qu'il paraît, quelque intelligence avec deux régiments hongrois stationnés à Prague, et, profitant des victoires des Madgyars, méditait une levée de boucliers dans tout le pays. Ces deux régiments ont, en effet, reçu subitement l'ordre de se rendre à Vienne. Ainsi, on croit étouffer le soulèvement des Tchekhs dans son germe.

Assurément, nos monarchistes attendent impatiemment le manifeste de Nicolas qui sera, dit-on, un chef-d'œuvre du genre. Nous pouvons en deviner d'avance la teneur. D'abord, il ne parlera pas de la France républicaine, car il n'est pas dans l'habitude des diplomates russes de prendre des décisions définitives en présence d'une situation aussi problématique que celle où nous nous trouvons. Ils n'ont pas oublié qu'après 1789, il s'écoula des années avant que les plus grandes notabilités de l'époque, y compris le *lieutenant d'artillerie*, ne vinssent se révéler au monde.

Le manifeste en question sera moins solennel, mais pas aussi modeste ni aussi réservé que la proclamation de 1812, alors que la puissance de Napoléon imposait encore à Alexandre la dissimulation, ni aussi passionné que le manifeste du 27 janvier 1816 contre toutes les révolutions. Il tonnera contre les *rebelles* polonais et hongrois, il fera sonner haut le dévouement désintéressé de la Russie à la cour d'Autriche, et sera plein de sérénité pour les *bien-pensants* de tous les pays.

Mais rassurez-vous, avec le temps, le tsar dévoilera les mystères de sa pensée intime ; si la fortune lui vient en aide, il ne manquera pas de tenir le même langage que le manifeste célèbre de son frère et prédécesseur, dont nous citerons textuellement les passages les plus saillants. Il est à propos de démasquer Nicolas au début de cette coalition par les confidences d'Alexandre. *La politique de Tsarckoie-Cielo est invariable ; elle est séculaire.*

Après la retraite de la grande armée de Moscou, l'autocrate, enorgueilli par un triomphe inespéré, met à nu ses sentiments cachés et laisse découvrir le but unique de son ambition. Il s'efforce d'abaisser la France; il tente de remanier à sa façon l'esprit public dans toute l'Europe; il n'hésite même pas à *exciter à la révolte les sujets contre leurs souverains*, et donne aux Français le signal de s'entr'égorger au sein de leur patrie.

Dans son manifeste publié à Varsovie, le 10 (22) février 1813, l'empereur Alexandre se confesse devant toute l'Europe comme il suit :

» Au moment où les temples de notre vaste empire retentissent d'actions de grâces, au moment où nos braves soldats, profitant des succès qu'ils ne doivent qu'à leur courage, s'élancent à la poursuite du féroce brigand (*sic*), qui naguère comptait partager les champs *des valeureux Slaves*; nous avons jugé convenable *d'instruire l'Europe de nos projets*!..

» *C'est aux Peuples, comme aux rois, que nous rappelons leurs devoirs et leurs intérêts.* Depuis longtemps nous nous étions aperçus que l'assujétissement du continent était le but où tendaient les intrigues et les forfaits du chef de la nation française... *Profitant de nos victoires, nous tendons une main secourable aux Peuples opprimés*: Le moment est venu, jamais occasion ne se montra plus belle à la malheureuse Allemagne: notre ennemi fuit ; il étonne par son effroi les nations accoutumées à n'être étonnées que de son orgueil et de sa barbarie...

» C'est avec la franchise qui convient à la force que nous parlons aujourd'hui. La Russie et son alliée intrépide l'Angleterre, qui depuis vingt ans ébranle le colosse qui menaçait d'écraser l'univers, *ne pensent point à s'agrandir* : CE SONT NOS BIENFAITS QUE NOUS VOULONS ÉTENDRE JUSQU'AUX NATIONS LES PLUS RECULÉES. Le sort de la Guadiana et de Vésuve a été fixé sur le bord du Borysthène ; c'est delà que l'Espagne recouvrera la liberté qu'elle défend avec héroïsme *dans un siècle de faiblesse et de lâcheté. Nous adressons aux Peuples par ce manifeste ce que nous avons chargé nos envoyés de dire aux rois*... Il faut que la Germanie rappelle son courage, et bientôt le tyran n'existera plus. Autrichiens! qu'espérez-vous de l'alliance du chef des Français?.. Rappellerons-nous à la Prusse les horribles infortunes qui l'ont accablée ?.. Saxons, Hollandais, Belges et Bavarois, nous vous adressons les mêmes paroles: LA CRAINTE PEUT ENCORE ENCHAINER VOS SOUVERAINS ; QU'UNE FUNESTE OBÉISSANCE NE VOUS RETIENNE PAS. Si vous vous montrez dignes de marcher à côté des héros de la Russie, si les malheurs de votre patrie vous touchent... le deuil du monde est fini. Si, après tout cela, *cette nation égarée* puisait dans des événements si extraordinaires *quelques sentiments généreux; si elle jetait ses yeux baignés de larmes sur le bonheur dont elle a joui sous ses rois, alors nous lui tendrions une main secourable.* »

C'est parce qu'il est maître de la Pologne qu'il foule aux pieds que l'autocrate parle ainsi en dictateur à toutes les nations de la terre; autrement il n'aurait pas pris ce ton. Et l'Europe, entière qui n'a jamais entendu une parole aussi impérative sortir de ce même château de Varsovie qu'ont occupé pendant des siècles les pieux défenseurs de la civilisation, reste un moment stupéfaite, mais peu à peu elle se laisse entraîner à se ruer contre la France...

Tel est le résumé de l'histoire du XIXe siècle. Telles sont les conséquences de la chute de la Pologne et de son abandon par les peuples...

L'ébranlement actuel de la coalition n'a pas pour but de prévenir l'explosion en Pologne; il n'est pas uniquement dirigé contre la Hongrie, d'après l'aveu même de la *Gazette officielle* de Vienne, mais c'est contre la *révolution européenne* que l'intervention russe a été réclamée et accordée.

L. L. S.

Nouvelles de Rome.

La trahison est consommée!

Le ministère est venu, le mensonge sur les lèvres, demander l'or et le sang de la France pour l'honneur français. Il a parlé d'influence, de liberté, il a même dit depuis que la France ne se mettait pas à la suite de l'Autriehe, et il a confié l'or, le sang et l'honneur de la France à un général légitimiste, c'est-à-dire ami des envahisseurs de 1815!

Le drapeau de la France flotterait à Rome, selon nos ministres, pour défendre la vraie liberté, et le général qui s'en allait là-bas portant ce drapeau avait pour secrètes instructions d'engager à tout prix la lutte.

Ils espèrent, les orléanistes qui sont au pouvoir, ils espèrent que le sang de la France ayant coulé, la France demandera vengeance du sang répandu, et que la lutte continuée amènera la destruction de l'indépendance italienne.

Cela ne sera pas.

Oui ! la France demandera un compte sévère du sang français versé dans une lutte impie, mais ce sera au ministère traître, au général exécuteur d'ordres anti-nationaux.

Il résulte des renseignements puisés aux meilleures sources que c'est aux portes de Rome que le général Oudinot a rencontré les premières résistances. Là, il y avait une barricade défendue par 800 Français résidant à Rome, et par 211 Polonais.

A la suite d'un combat sanglant, le général Oudinot, qui n'a montré que la bravoure d'un soldat sans les capacités d'un chef, a dû battre en retraite après avoir perdu 400 morts et 600 blessés.

On nous assure que le fils du général Oudinot est resté prisonnier des défenseurs de Rome, et que le général lui-même aurait été grièvement blessé.

A l'arrivée du général Oudinot, les rues de Rome étaient hérissées de barricades, et sur chacune d'elles on lisait :

Art. 5 de la Constitution française de 1848.

« La République française respecte les NATIONALI» TÉS étrangères, comme elle entend faire respecter » la sienne; n'entreprend aucune guerre dans des » vues de conquête, et N'EMPLOIE JAMAIS SES ARMES » CONTRE LA LIBERTÉ D'AUCUN PEUPLE. »

Il y a quatre jours que nous avons fait pressentir les graves nouvelles qui sont arrivées aujourd'hui par le courrier ordinaire. Il y a quatre jours que le gouvernement a connu par le télégraphe ce que tout le monde sait aujourd'hui. Il y a quatre jours que la *Patrie* et tous les autres journaux orléanistes mentaient effrontément en annonçant des nouvelles contraires pour favoriser des spéculations de bourse.

Pourquoi le ministère n'a-t-il pas publié tout ce qu'il savait depuis quatre jours?

Le bruit de la *fraternisation* de l'armée française avec les Romains a été propagé aujourd'hui à Paris.

C'est à la suite du combat dont nous venons de parler que ce fait se serait passé.

Les Hongrois ont remporté une nouvelle victoire.

La bataille a eu lieu le 29 avril, à sa suite Gran est tombé entre les mains des Hongrois, qui étaient commandés par les généraux Dembinski et Klapka.

Le gouvernement a reçu des nouvelles très graves des provinces rhénanes.

Tout le monde s'y prépare à une Révolution.

Les réunions populaires ont lieu en pleine rue et dans les églises.

On s'attend à de grands événements du 10 au 15 de ce mois.

Nous lisons dans la *Patrie* :

Nos braves soldats n'ont pas seulement à lutter, aux portes de Rome, contre le patriotisme de Français qui organisent la résistance à notre armée, il faut encore que des obstacles viennent, à Paris, du patriotisme des représentants qui sympathisent avec les réfugiés étrangers dont la main verse le sang de nos soldats.

Oui! nos soldats n'ont pas seulement à lutter aux portes de Rome, ils ont encore à subir les conséquences du guet-apens dans lequel les ont entraînés les patrons de la *Patrie*, les hommes de la banqueroute.

8 *mai. Une heure un quart du matin.*—Le ministère est battu, 328 voix se sont prononcées contre lui, 241 seulement ont voulu l'absoudre.

Les conclusions de la commission ont été adoptées par l'Assemblée. Tous les amendements présentés par les partisans du ministère ont été repoussés.

Les conclusions de la commission sont :

L'invitation formelle faite au gouvernement de ne pas rester plus longtemps en dehors du vote qui avait autorisé l'expédition de Civita-Vecchia.

Dans la discussion, M. Drouyn de Lhuis a été souvent interrompu par les cris d'indignation que soulevaient ses paroles et les termes des instructions qu'il avait donnés au général Oudinot.

Nos lecteurs trouveront des détails au compte-rendu de l'Assemblée.

La légion polonaise, dont on annonce l'entrée à Bologne, se trouvait dans les pays toscans lors de la dernière réaction. Au milieu des troubles qui s'ensuivirent, les Polonais, que le gouvernement réactionnaire voulait tenir en détachements séparés, se sont réunis près de Pistoia, et se sont ouvert par force le chemin de la Romagne. Ils ont désarmé quelques carabiniers du grand-duc, pour employer leurs chevaux à former un détachement de cavalerie. La légion est pour le moment commandée par le capitaine Fialkowski et le lieutenant Witkowski, le même qui a dernièrement combattu à Gênes. Trois compagnies lombardes et quelques compagnies toscanes ont suivi la légion polonaise dans la Romagne.

Après l'arrivée du 3e léger, il nous est arrivé hier quelques compagnies de dragons de la Haute-Romagne, et, vers le soir, des frontières de la Toscane, les braves Polonais et les courageux Lombards qui étaient auparavant au service de la Toscane, parfaitement armés et bien équipés. Fils de deux terres infortunées, mais généreuses, ils viennent se joindre à nous et répandre leur sang pour la cause des peuples. Un autre détachement va bientôt arriver, mais sans armes. Ils fuient un pays qui aurait dû bien autrement reconnaître leur héroïque dévouement. Nous espérons que nous ferons pour eux et pour tous ceux qui viendront à nous ce que n'ont pas fait les autres fils de la même mère, l'Italie.

Un grand concours de peuple s'est porté au devant de ces braves et les a conduits, au milieu des applaudissements, dans la demeure qui leur était destinée.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Cercle universitaire démocratique de Bologne.

Citoyen rédacteur,

La société des cercles universitaires de la République romaine, dans la crainte que la copie de l'adresse ci-jointe ne parvienne pas aux étudiants de votre université, vous prie de la traduire en français et de lui donner asile dans les colonnes de votre journal, afin que nos vœux reçoivent la plus grande publicité possible, et arrivent à la connaissance de la jeunesse généreuse de toute la France.

Salut et fraternité,
STANISLAS GIACCHIERI
Secrétaire du cercle universitaire de Bologne.

Aux étudiants de la République française, les étudiants de la République romaine.

Le renom de générosité qui vous est acquis depuis longtemps, est consacré par toutes les traditions de notre histoire. Vos aïeux nous ont jadis prêté leur appui pour nous aider à secouer le joug autrichien, et à fonder des Etats libres et populaires.

L'amour de la liberté qui enflammait les esprits créa la puissance temporelle des papes ; leur puissance s'éleva pendant que, alliés de vos rois, ils surent persuader aux peuples qu'ils étaient les défenseurs de vos libertés. Mais depuis que, abandonnant cette alliance, ils recherchèrent celle de l'empire germain, la Lombardie devint une province impériale, et l'influence funeste de l'Autriche s'étendit sur toute la Péninsule. Plus on nous disait qu'ainsi l'exigeaient les nécessités de l'autorité spirituelle, plus nous fûmes convaincus de l'impossibilité de laisser en de telles mains l'autorité temporelle.

La valeur et les efforts de la glorieuse Florence ne purent prévaloir contre la force et le nombre; mais

dès lors on put prévoir qu'il n'y aurait de repos pour l'Italie que lorsque sonnerait l'heure de la vengeance, et que nous aurions fait disparaître la double cause de notre esclavage.

Ce temps arriva, et c'est par vous que se leva pour l'Italie le soleil de la liberté qui devait bientôt trouver son déclin. C'est vous qui nous avez apporté les semences de la liberté ; vous savez quels fruits elles produisirent et quelle fut notre reconnaissance. Nous entrâmes à votre suite dans une nouvelle carrière ; nous versâmes notre sang pour partager votre gloire et les liens de notre fraternité se renouèrent sur les champs de bataille. Mais lorsque la fortune vous abandonna et que les armées étrangères vous rejetèrent sous le joug d'une vieille monarchie, combien notre sort fut plus cruel! Nous regardâmes autour de nous et notre âme fut affligée à la vue de ces ruines que le despotisme des rois infligeait à l'Italie en détruisant ces temples de la liberté qui s'élevaient sur les bords de l'Adriatique et de la mer Tyrrhénienne et d'où elle aurait pu s'élancer de nouveau pour tout ranimer de son souffle puissant depuis les Alpes jusqu'au Lilibée.

L'aigle autrichien s'abattait sur la partie la plus riche et la plus puissante de notre pays; ses noires ailes étendirent leur ombre funeste sur toute l'Italie, et nous lui servîmes de pâture. Mais enfin, un jour vous vous êtes levés contre l'œuvre de l'étranger; en trois jours vous l'avez renversée, et alors nous conçûmes aussi l'espoir de notre délivrance. Mais le roi, sorti de nos barricades pour assurer sa dynastie, pactisa avec vos ennemis et les nôtres, et sur ce qu'il appelait l'autel de la paix, mais qui n'était qu'un monument de son déshonneur, il immola l'Italie, il immola la Pologne, et fit retomber sur la France la honte d'avoir assisté, l'arme au bras, au sacrifice de ses deux sœurs.

Mais vous ne voulûtes pas être complices de tant d'abjection. Le trône élevé par vous fut par vous abattu, et vous retrouvâtes votre liberté. De votre tribune s'était élevée une voix d'encouragement; mais elle fut étouffée, et nous touchons peut-être au moment de voir s'accomplir des faits contraires aux promesses de la France. Nous nous adressons à vous qu'une communauté d'études rend comme nous citoyens de la même République ; à vous qui par votre instruction êtes l'esprit et par votre âge la force de votre nation, à vous qui chérissez ce qui est bien et le préférez à l'utile, à vous qui portez dans votre sein un cœur franc et généreux, à vous qui vous êtes consacrés au triomphe d'un principe dont le salut dépend de l'entente cordiale de tous les Peuples.

Souffrirez-vous que la France fasse alliance avec les perpétuels ennemis de la liberté plutôt qu'avec les Peuples qui veulent, qui appellent la liberté? Au moment où tous les Peuples se remuent et s'agitent pour recouvrer leur nationalité, souffrirez-vous que votre République, répudiant ses hautes destinées, oubliant sa force, rejette l'occasion qui s'offre à elle d'acquérir le titre glorieux de rédemptrice de l'humanité? En jugeant de vos sentiments par les nôtres, nous ne pouvons avoir cette opinion de vous. Non, vous ne voudrez pas que votre République nous fasse regretter votre vieille monarchie. Employez donc tous vos efforts pour que la France nous prête son puissant appui, pour qu'elle nous aide à conquérir notre indépendance; faites que dans votre nation se réveille la générosité française dans tout son orgueil, ainsi que le souvenir de nos communes disgrâces.

Bologne, ce 26 avril 1849.

Les cercles des étudiants de Bologne, de Ferrare, de Rome, d'Urbin et de Perugia.

(*Suivent les signatures.*)

Nous avons reçu du cercle de Pesaro une protestation contre tout attentat étranger tendant à renverser la République romaine.

Du besoin des Peuples de se rallier à une idée nouvelle.

La vieille Europe est ébranlée sur sa base, aucun Peuple ne sait aujourd'hui ce qu'il sera demain; partout les esprits fermentent, et tout le monde est d'accord sur ce point, que le monde n'est encore qu'au prologue de grands événements, et tous vivent dans l'attente de ce qui doit arriver.

Est-il depuis Février une seule nation qui n'ait rien ressenti de cette commotion universelle, qui n'ait cédé au moins quelques jours à cet entraînement mystérieux et qui paraît devoir agir sur le monde entier? L'Angleterre a eu ses mouvements chartistes, la Belgique voit la discorde se rallumer en son sein entre les doctrinaires et les ultra montains, la Russie elle-même est travaillée par le mouvement social.

Aujourd'hui c'est un Peuple qui brise ses chaînes, demain un autre fera de même; il semble que la voix qui jadis annonça la fin du paganisme et la retraite des dieux de l'Empire s'est de nouveau fait entendre et a répété ces paroles prophétiques : *Les dieux s'en vont*. Les dieux du jour, ce sont les rois et les despotes.

Pour nous, tous ces mouvements ont une signification bien claire, c'est que le vieux principe européen est usé totalement. Autrefois on se battait pour une insulte faite à un ambassadeur, pour une plaisanterie sur un roi voisin, pour un mariage manqué entre princes, pour savoir quel monarque gouvernerait tel Etat ou tel autre; les guerres les plus sanglantes des derniers siècles n'ont point eu d'autres causes, l'histoire est là pour nous le prouver. Aujourd'hui une grande partie de l'Europe est aussi en guerre, mais les motifs en sont bien différents. On voit encore d'un côté le vieux principe sur le champ de bataille, mais cette fois ce n'est plus pour savoir si un roi ou un autre en retirera le bénéfice : le vieux principe combat, mais pour son existence.

Le temps n'est plus où un traité assignait telle portion de territoire à tel Etat; que veulent la Pologne, l'Italie, la Hongrie? Leur indépendance comme nations, leur nationalité comme Peuples.

La France elle-même, dont l'existence nationale n'était pas menacée, n'a-t-elle pas montré qu'elle prétendait avoir le contrôle sur son gouvernement en renversant trois fois les rois parjures et en se donnant enfin le suffrage universel?

Tout cela nous prouve que de nouvelles idées surgissent, essentiellement opposées aux anciennes; que les Peuples, fatigués de l'exploitation à laquelle ils étaient soumis depuis tant de siècles, veulent enfin compter pour quelque chose dans les décisions qui disposent de leurs droits, et qu'ils n'ont que trop longtemps été les marchepieds des égoïstes qui s'en servaient pour leur propre élévation.

Ils ont compris que leurs intérêts respectifs n'étaient pas si opposés qu'on voulait le leur faire croire, et que la différence de contrées et de langages qui les distingue ne constitue pas entre eux des conditions de vie ou de mort. Au contraire ils sentent le besoin de s'unir contre les oppresseurs, ils font cause commune, et la preuve c'est que des Polonais combattent dans les rangs des Hongrois et des Italiens, que des Français, en dépit de leur gouvernement, sont partis les secourir, et que les différentes nations combattent sous le même drapeau, obéissant à des chefs étrangers sans même penser que ces chefs sont étrangers. Elles sentent que leur cause est la même, et en Hongrie, Bem, Dembinski, Gœrgey et Duchâtel, quoique de trois nations différentes, sont obéis avec autant de précision et d'exactitude que s'ils commandaient chacun à des compatriotes.

C'est qu'aujourd'hui tous les Peuples sont frères, tous sont solidaires, et si les hommes qui nous gouvernent ont des intérêts opposés, eux sentent que le monde officiel n'a rien de commun avec leurs besoins, leurs aspirations, leur avenir.

Cette idée qui surgit est régénératrice, puisqu'elle veut établir un nouvel ordre de choses et mettre de nouvelles institutions en place des anciennes qui tombent en décrépitude, et dans lesquelles personne n'a plus de foi si ce n'est les hommes qui sont intéressés à leur maintien. Quoiqu'elle n'ait pas été formulée hier pour la première fois, elle est nouvelle, puisque c'est aujourd'hui seulement qu'on tente de la mettre à exécution. Elle a encore cet élément de succès, c'est qu'elle est universelle, en effet, elle ne s'élève pas au profit d'un Peuple, d'une province, elle s'adresse à l'Europe entière; en un mot, cette idée qui remue si profondément le monde est celle si bien exprimée dans cette phrase de l'illustre poëte ; *Peuples, formez une sainte alliance, et donnez-vous la main.*

Du moment où tous les Peuples seront bien pénétrés de cette vérité, la paix règnera sur la terre ; alors seulement on pourra travailler avec fruit à une réorganisation sociale, et cette réorganition sera d'autant plus durable qu'elle sera applicable à tous, car tous apporteront leurs idées dans sa Constitution, elle sera l'œuvre non d'un Peuple isolé, mais de la grande famille européenne.

L'idée nouvelle surgit, la première condition pour qu'elle puisse se réaliser est l'établissement de la démocratie universelle,

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle : 1° un arrêté du président de la République qui nomme M. Bryon, conseiller honoraire à la cour de cassation, premier président de la cour d'appel de Lyon.

2° Un arrêté du président de la République qui appelle M. Berthonnier-Desprat à remplir les fonctions de juge d'instruction au tribunal de première instance de Montluçon (Allier.).

3° Un arrêté du président de la République qui contient diverses nominations judiciaires.

Séance de l'Assemblée.

INTERPELLATIONS DE M. JULES FAVRE.

Encore sous l'impression de cette éloquence vive, acérée, lumineuse, il nous est difficile de rendre les différentes émotions qui ont agité l'Assemblée, chaque phrase de ce discours imprimait au front du min stère un stigmate de honte; chaque mot était un coup de fouet le faisant tressaillir sur son banc de douleur. L'Assemblée toute entière suspendue aux lèvres de l'orateur frémissait, s'indignait avec lui et ne l'a interrompu que par de frénétiques applaudissements. Deux ou trois représentants seuls ont essayé d'insulter à l'indignation générale par quelques rires dédaigneux au moment où M. Favre, maudissant le ministère, l'accusait hautement de mensonge envers l'Assemblée, de trahison envers l'Italie ; jamais, nous devons l'avouer, le rire n'a été arrêté par une apostrophe plus éloquente, plus vigoureuse que celle adressée par M. Favre à ces satisfaits.

M. Favre, comme rapporteur de la commission qui a demandé le crédit nécessaire à l'expédition d'Italie, ne veut pas que la France puisse le croire complice de la duplicité du ministère dans cette occasion.

Au sein de la commission, le président du conseil a pris l'engagement d'honneur de protéger la liberté, de défendre l'Italie contre les malheurs dont la menacent les Autrichiens, et, au lieu de tenir cet engagement sacré, le sang a déjà coulé, les républicains des deux nations se sont égorgés aux portes de Rome, le corps expéditionnaire a été obligé de faire une retraite précipitée.

En présence de cette trahison du ministère, M. Favre demande que l'Assemblée ne s'en rapporte désormais qu'à elle du soin de sauvegarder l'honneur de la France, qu'une commission d'enquête soit nommée afin de prendre connaissance des instructions données au général commandant, que deux représentants soient envoyés en Italie pour vérifier les faits, qui accusent ou le général ou le ministère, ou peut-être tous les deux.

Plus d'une fois nous avons vu les ministres pâlir sur leurs bancs, jusqu'à M. Buffet, que la phrase incisive de M. Favre a tiré de son immobilité habituelle.

Le général Lamoricière appuye la demande d'enquête, M. Odilon Barrot paraît à la tribune en proie à l'embarras le plus visible, son élocution vide et sonore fatigue l'Assemblée qui l'écoute à peine, il se réfugie dans son passé aussi loin qu'il peut aller, mais de l'Italie, du sang romain, du sang français pas un mot, de sa conduite à venir absolument rien.

M. Flocon lit une lettre qui confirme le récit de M. Favre.

Puis M. Drouin de Lhuys, faisant un appel tardif à sa science historique, prétend qu'on veut appliquer, non seulement à lui, mais au général Oudinot la loi des suspects, puis il essaye vainement de balbutier quelques mots inintelligibles.

M. Favre remonte à la tribune, et cette fois MM. Odilon Barrot et Drouin de Lhuys sont pris corps à corps, dépouillés de leur verbiage constitutionnel, mis à nus, puis sans pitié ni merci attachés sur le chevalet d'une impitoyable logique, moralement torturés comme jamais ministres ne l'ont été; à tel point que M. Barrot, qui invoque à tout propos les prérogatives du pouvoir exécutif et les secrets de la diplomatie, est venu se réfugier dans les bras de l'Assemblée, demandant que l'enquête fût immédiatement ordonnée.

A ce soir le rapport de la commission, la séance de nuit commence à neuf heures.

Nous avons déjà opposé un démenti formel aux lâches calomnies dont le gouvernement républicain de Rome a été l'objet de la part de la presse réactionnaire, à propos d'une prétendue vente faite par lui de tableaux, des statues et des manuscrits du Vatican. Nous aimons à revenir sur ce sujet, ayant appris les faits qui ont pu donner prétexte aux assertions calomnieuses des journaux rétrogrades. On sait que parmi les réformes opérées par ce même gouvernement romain, que l'on n'a cessé d'attaquer de la manière la plus déloyale, il faut compter celle de la loi relative aux majorats. Or, les biens de beaucoup de grands seigneurs étant devenus libres par l'abolition des fidéi-commis, il en est résulté des ventes nombreuses, les unes faites volontairement, les autres provoquées par des créanciers très-heureux de pouvoir ainsi rentrer dans leurs fonds. Des objets d'art, en assez grand nombre, appartenant aux premières familles de Rome, ont fait partie de ces ventes, et le plus souvent ils ont été achetés par des spéculateurs étrangers qui, dans le but de donner une plus grande valeur à leurs acquisitions, on fait répandre le bruit qu'elles provenaient des musées de l'Etat. Telle est la véritable source des accusations auxquelles le triumvirat romain a été en butte au moment même où il nommait une commission destinée à veiller à la conservation des trésors artistiques renfermés dans le Vatican! Suffira-il de cette explication pour mettre fin une bonne fois aux injures que le parti royaliste s'est plu et se plaît aujourd'hui encore à prodiguer au gouvernement de la République romaine?

Voici une lettre que le citoyen Richard, maire du 8e arrondissement, vient d'adresser au ministre de l'intérieur :

« Paris, 5 mai 1849.

» Monsieur le ministre,

» M. le préfet de la Seine m'a fait l'honneur de m'annoncer que, sur la présentation que vous avez bien voulu faire à M. le président de la République, j'étais nommé chevalier de la Légion d'honneur. Permettez-moi, monsieur le ministre, de ne pas accepter cette marque de distinction, satisfait si, dans des moments pénibles, j'ai été de quelque utilité à mes concitoyens.

» Recevez, etc. Le maire du 8e arrondissemennt.

» Signé : RICHARD. »

Ce refus nous paraît des plus significatifs : quand on prodigue les récompenses, quand on jette à la tête de n'importe qui les distinctions instituées pour honorer le mérite, on s'expose à voir les hommes de cœur repousser dédaigneusement des insignes qui deviennent trop vulgaires pour être recherchés.

Cette leçon profitera, nous l'espérons, à M. le ministre de l'intérieur, et l'engagera à mettre un peu plus de modération dans les décorations qu'il décerne à tort et à travers aux plus fermes soutiens de la ligue orléano-légitimiste. Le ministère aime à suivre en tout l'exemple de la monarchie déchue, et il s'est bien gardé de manquer, à l'occasion du 4 mai, aux excellentes traditions laissées par l'ex-roi en pareille circonstance. On voit toutefois que cette précieuse fidélité aux souvenirs du passé n'a pas trouvé la même sympathie parmi tous ceux qu'elle favorisait, et que tous les membres de la bourgeoisie parisienne ne professent pas la même adoration pour les petits présents du ministère.

C'était le 5 de ce mois l'anniversaire de la mort de Godefroid Cavaignac. Nous aurions cru que ses anciens amis auraient payé un juste tribut à la mémoire de cet intègre citoyen, qui consacra sa vie à propager et à défendre les idées républicaines. Nous ne pouvons passer sous silence cette date mémorable, quoique nous ayons attendu pour en laisser l'initiative à qui de droit.

ITALIE.

Piémont. — TURIN. 3 *mai*. — Beaucoup de personnes ont été arrêtées par la police et soumises à une procédure comme inculpées d'avoir eu des rapports avec le général Ramorino ; mais les unes et les autres ont été reconnues innocentes. Aux citoyens Galanti et Mazzuchelli il faut ajouter Alexandre Pesce, qui après 37 jours de détention a été rendu à la liberté.

Voici la composition du conseil de guerre appelée à juger, le 4 mai, le général Romarino.

Président, le maréchal baron de la Torre; les juges généraux, Maffei de Broglio, Tafini, Falicone et Franzini.

—Nous rappelons à nos lecteurs que dimanche prochain, hors de la porta Palazzo, de 3 à 5 heures, il y aura une promenade en l'honneur du grand Kossuth.

Rendons ce tribut d'admiration au libérateur de la Hongrie, afin de susciter des imitateurs.

Le ministère s'occupe de rechercher les causes du désastre de Novarre. Nous ne pouvons que louer sa conduite.

— La *Concordia*, journal de Turin, pose comme base de réconciliation des esprits en Piémont ces quatre conditions :

1° Cesser toute polémique mordante à l'occasion des personnes;

2° Démission du ministre de Launay, auquel on doit attribuer la ruineuse politique du ministère depuis l'armistice jusqu'à aujourd'hui ;

3° Attitude forte vis-à-vis de l'Autriche démontrée par faits authentiques et irréfutables;

4° Prompte convocation du parlement.

— A Novarre, il a été établi un hôpital autrichien, intitulé Hôpital impérial et royal. Le journal officiel de la division, l'*Iride*, publie un avis pour les fournitures à faire à l'Hôpital impérial et royal, à partir du 15 mai jusqu'à une époque indéterminée. D'après cela, il paraîtrait que nous aurons à souffrir longtemps la présence des Autrichiens.

ALEXANDRIE, 1er *mai*. — Les Croates qui sont dans la citadelle portent tous les signes de la malpropreté ; ils ne sortent pas. Les Hongrois en ville ont une très bonne tenue. Ils ont ôté le rameau de buis qui ornait leurs shakos.

— Robert d'Azeglio a été en Piémont l'apôtre civil des Israélites.

Une députation composée d'Israélites a été lui présenter le tribut de sa reconnaissance, et en même temps lui offrir une médaille frappée en son honneur, et représentant d'un côté le nom de Robert d'Azeglio, et au revers l'inscription suivante :

« Au promoteur de l'émancipation des Israélites en 1848, les Israélites subalpins, ses admirateurs. »

Lombardie. — MILAN, 29 *avril*. — Le lieutenant maréchal, prince Charles Schwarzemberg a été nommé gouverneur de Milan, à la place de Wimpffen, appelé à une autre destination.

CRÉMONE, 29 *avril*.—Entre toutes les énormités qu'accomplissent les Autrichiens en Lombardie, il faut compter aussi celle de doubler le contingent de la souscription. Notre jeunesse est transportée dans les provinces septentrionales de la Silésie et de la Carinthie, pour être envoyée de là contre les Hongrois. Beaucoup de personnes disparaissent, principalement dans la province de Crémone, sans que les familles puissent en avoir aucune nouvelle.

(*Democrazia italiana.*)

VÉRONE. — Il est positif maintenant que l'empereur d'Autriche va arriver. On prépare ses appartements, et nous ne tarderons pas à être honorés de sa visite.

COMO. —Il n'est pas vrai que nous ayons envoyé des députés provinciaux ou municipaux à Vienne. Como souffre, mais ne s'avilit pas.

Vénitie. — VENISE. — Voici quelques détails sur l'attaque du fort de Malghera

Les troupes autrichiennes, campées autour des lagunes, sont commandées par le général Haynau, et peuvent s'élever à 25,000 hommes. Les travaux préparatoires sont accomplis. Mais les pluies continuelles et l'inondation de l'Oselino, exécutée par les ingénieurs de Malghera, ont tellement détrempé les terres, qu'il sera impossible de reprendre les travaux du siége avant le 1er mai. Haynau a demandé à la cité de Padoue 100,000 sacs de sable; on a transporté ici beaucoup de grosses pièces d'artillerie; dans le nombre se trouvent vingt pièces piémontaises. La garnison du fort est décidée à opposer une défense vigoureuse, et n'a rien négligé dans cet intérêt. Le fort de Malghera, construit sous la direction du général Chasseloup, est entouré de trois rangs de bastions et de trois fossés remplis d'eau.

Il est bien pourvu d'artillerie et défendu par une bonne garnison. Les îles Secondo et Saint-Julien ont été mises aussi en état de défense. Le chemin de fer a été fortifié, et les grands ponts sont en partie minés ou détruits et remplacés par des ponts volants. Il y a abondance de munitions. A peine un soldat ou un officier s'approche-t-il qu'il est salué par la canonnade.

Toscane.—Les journaux, tant de Florence que de Livourne, nous ont manqué aujourd'hui.

République romaine.— ROME, 27 *avril*. — Rome répond dignement à l'invitation de l'Assemblée et à la voix de l'honneur. Elle se prépare à la plus terrible résistance. Par son attitude elle repousse les calomnies des journaux français réactionnaires répétées dans l'Assemblée de cette nation et dans les proclamations des officiers supérieurs de l'armée d'invasion. Non, l'anarchie ne règne point parmi nous, et tout ce qui se publie à cet égard n'est dit que dans le dessein de provoquer la réaction. (*Contemporaneo.*)

— La démolition du viaduc couvert qui conduit du Vatican au fort Saint-Ange a été ordonnée par le Triumvirat, afin de fournir des matériaux pour la défense de Rome.

Madame de Belgiojoso et madame Paolucci ont invité les dames romaines à composer une association pour donner des soins aux blessés, et leur fournir du linge et de la charpie.

La légion Garibaldi forte de douze cents hommes est arrivée à Rome.

ANCONE. — La réaction se manifeste dans notre province sous la forme du brigandage. Le gouvernement des triumvirs a envoyé ici comme commissaire extraordinaire le capitaine Orsini, lequel, après avoir pris connaissance de l'état du pays, a déclaré Ancône en état de siége.

ADRESSE *de tous les citoyens français résidant, à Rome aux soldats de l'armée de Civita-Vecchia.*

Citoyens soldats!

Un ministère criminel et parjure veut vous déshonorer et faire de vous les soldats du despotisme.

Il y a vingt jours à peine, quand l'Italie vaincue et trahie à Novare demandait l'exécution des engagements sacrés de la France républicaine, et sollicitait son fraternel appui, le gouvernement n'avait pas de soldats pour un peuple qui voulait être libre, pour un peuple qui préfère à la honte du joug autrichien les douleurs de l'expatriation et de l'exil. Et aujourd'hui ce même gouvernement reniant tout-à-fait son origine, consommant son alliance avec les rois contre les peuples, rêve la restauration la plus despotique, la restauration des prêtres et des nobles; et c'est à vous, soldats républicains, qu'est réservée la honte de donner le coup de grâce à la démocratie italienne, de devenir enfin les bourreaux de la République.

Etait-ce bien la peine, citoyens soldats, de faire trois révolutions, de laisser partir trois royautés avilies, de saluer avec enthousiasme l'avénement de la République française, pour venir restaurer aujourd'hui le despotisme le plus tyrannique, le despotisme théocratique.

Oh ! non, cette page lugubre ne souillera pas l'histoire de l'armée française, les républicains romains sont vos frères, et vous ne sauriez leur enlever par la force le droit d'être libres comme vous. La guerre à laquelle on vous envoie est une guerre impie, liberticide ; et si la République romaine devait succomber sous le canon fratricide de la France, les ennemis que vous auriez à combattre seraient non seulement les Italiens, mais au premier rang vos compatriotes qui résident à Rome.

Soldats d'une idée et non d'un homme, de la révolution et non de la royauté, ils défendraient jusqu'au dernier soupir leurs principes qui doivent être les vôtres.

La Constitution a dit que l'armée française ne combattrait jamais contre la liberté des Peuples. Si le ministère viole ses serments, ne partagez pas cette complicité sacrilége; et rappelez-vous que contre la tyrannie l'insurrection est le plus saint des devoirs. Les Italiens vous recevront alors comme ils nous ont reçus, comme des frères, la liberté vous en sera reconnaissante.

Vive la République française! Vive la République romaine!

Pour tous les Français résidant à Rome : les membres du comité, LAVIRON, président; MARTON, ARDILLON, vice-presidents; TERRAL, secrétaire.

Sicile.—N'ayant pas reçu de journaux de Naples, privés de toutes nouvelles de la Sicile, nous donnons à nos lecteurs, pour compléter nos nouvelles antérieures, la lettre suivante du colonel La Masa :

« La Sicile, trahie par son aristocratie et par la garde nationale, a perdu toute la gloire et tous les bienfaits de la Révolution. Au lieu d'armer le peuple et de créer une armée pour défendre la liberté, reconquise par tant de sang et de larmes, le gouvernement a confié les armes et le pouvoir au parti des renégats, à l'aristocratie. Aussi, toutes les menées ténébreuses et perfides, pratiquées dès l'origine de la Révolution sicilienne par cette tourbe de traîtres, éclatèrent au moment où le malheur atteignit la Sicile et l'Italie.

» La défaite de l'armée piémontaise fut annoncée au moment de l'attaque de Catane. Après la chute de cette ville, survint une autre nouvelle apportée par un vapeur français, que les Autrichiens occupaient Rome et la Toscane. C'est la garde nationale qui semait ce bruit.

» Un envoyé de l'amiral Baudin venait offrir de nouveau sa médiation à la Sicile.

» Le gouvernement, conservant sa dignité, répondit que les chambres seules pouvaient décider. — Les pairs aussitôt se décident pour une transaction dans la chambre des communes, quinze membres partagent cet avis; trente sont pour la guerre. — Le ministère, après le vote honteux de la chambre des pairs, donne sa démission. Le Peuple se soulève et jette des cris de guerre. — La garde nationale, ou plutôt l'aristocratie armée, prononce des menaces de mort contre quiconque demandera la guerre. Malheureusement dans la chambre des communes manquaient les membres les plus influents et les plus énergiques. J'avais été chargé par le gouvernement d'organiser la garde nationale de l'intérieur et les guérillas, pour les concentrer à Termini et à Palerme. Dans trois jours j'avais accompli ma mission, et toutes les troupes mobilisées étaient en marche, pendant que je prenais les devants pour organiser les campements

» Mon arrivée fut saluée par une ronde de garde nationale, qui vint faire perquisition chez moi. Elle ne me trouva pas, mais un passeport pour l'étranger me fut laissé. Forcé d'opter entre la guerre intestine et l'esclavage, je me résolus pour l'exil.

» Sur le vapeur qui partait pour Malte, j'ai trouvé les hommes qui représentaient la Sicile et la révolution : Bertolini, Baguasco, Raia et encore vingt autres, tous forcés comme moi de partir. Le vapeur l'*Indépendant* nous conduisait à Malte. Et maintenant où en est la Sicile?

» Les citoyens qui n'ont pas voulu s'associer à la honte

de l'aristocratie se sont dépouillés de l'uniforme de la garde nationale, et à la guerre intestine ils ont préféré l'esclavage. Le major de Roccaforte, à la chambre des pairs, a montré comment on soutient la noblesse de sa naissance en opinant pour la guerre.

» G. LA MASA. »

Malte, 19 *avril*. — Voici comment la flotte anglaise est répartie dans la Méditerannée.

A Malte, l'*Hibernia* de 104 canons avec le pavillon amiral ; le *Caledonia*, de 120 canons ; le *Frolic*, de 16 canons ; la frégate à vapeur de 800 chevaux le *Terrible*, et les vapeurs de guerre, *Méduse*, *Oberon*, *Triton* et *Vulcain*, et le vaisseau de port le *Ceylan*.

A Naples, le vaisseau *Howe*, de 120 canons, et le vapeur le *Spitfine*.

A Palerme, le *Powerful*, 84 canons, et le vapeur *Odin*.

A Gênes, le *Prince régent*, 92 canons.

A Livourne, le vaisseau *Vengeance*, 84 canons ; la frégate *Thétis*, de 36, et le vapeur *Porc-Epic*.

A Trieste, la frégate *Spartan* ; le brigantin *Race*.

A Messine et sur les côtes de Sicile, les vapeurs *Fair-Rosemond* et *Bull-Dog* ; plus les divers paquebots-postes.

En tout 6 vaisseaux de ligne, 2 frégates, 1 brick et 11 vapeurs de guerre.

SUISSE.

GENÈVE, 5 *mai*. — Les conservateurs de tous les pays suivent toujours la même tactique. La *Revue de Genève* de ce jour renferme des observations piquantes, que nous recommandons à la méditation des conservateurs français :

Après la révolution d'octobre, le plus grand nombre des officiers conservateurs donnèrent leur démission, sans avoir égard à la position inquiétante de la Suisse ; tous les professeurs de la faculté de droit se retirèrent en même temps et la nation vit avec une profonde surprise que ces démissionnaires étaient les officiers ou les professeurs de messieurs tels ou tels, mais non point ceux du canton de Genève.

Un gouvernement provisoire et plus tard une administration nommée en Conseil général furent chargés de la direction des affaires ; qu'ont fait alors les conservateurs ?

Sans tenir compte des difficultés des temps, sans jamais rendre aucune justice à des mesures dont ils étaient les premiers à profiter, ils ont mis leur gloire à tout entraver, à dénaturer tous les faits, à calomnier toutes les intentions, et cependant le nouveau régime leur avait abandonné les emplois qui pouvaient leur offrir le plus de garantie, c'est-à-dire, ceux de la Cour de Justice, du Ministère public et du Tribunal de Commerce.

Nous ne dirons rien de leur presse, elle a été jugée et elle a porté l'indignation dans tous les cœurs honnêtes ; mais elle a été surtout fatale à la cause qu'elle prétendait défendre et elle a beaucoup contribué à assurer le triomphe de la démocratie.......

C'est un grand mot que celui de *conservateur*, il est si sonore qu'il finit par sonner bien creux, alors que ceux qui le portent se font une espèce de mérite de n'être que des brouillons sans portée. Comprend-on un *conservateur* qui injurie l'autorité, encourage chacun à lui manquer de respect, et qui pourtant réclame de cette même autorité la protection de tout ce qu'il aime tant à *conserver* ?......

..... Sauf les injures de la presse vénale de Paris, Genève jouit en ce moment partout où l'on vient à en parler d'une considération réelle. On reconnaît que nous avons traversé avec bonheur des temps difficiles, et même, quand on diffère d'opinion avec celle qui prévaut parmi nous, on lui rend justice. Tout en convenant qu'elle est restée conséquente avec elle-même, on reconnaît qu'elle a administré la preuve de l'ordre par la démocratie la plus avancée. On convient même qu'il a été par là peut-être mieux maintenu que sous ces régimes exceptionnels qui veulent faire acheter l'ordre par des sacrifices à la liberté, tout en n'y parvenant jamais.

Que veulent donc nos conservateurs et où vont-ils ? Au pouvoir ? Non, ils n'en veulent pas avec les institutions actuelles. A une contre-révolution ? Oui, si Radetzki venait les aider à remanier le pays à la Bubna. (*Revue de Genève.*)

— On sait que le tarif proposé par le conseil fédéral pour les péages de la confédération frappe le blé d'un droit d'entrée d'un batz par quintal.

On devait certainement s'attendre à ce que, dans les conseils, il y aurait unanimité pour demander que les denrées alimentaires fussent déchargées de toute taxe, car le premier principe aussi bien que le premier devoir de tout gouvernement démocratique bien entendu sont de favoriser de tous ses moyens l'alimentation des masses au meilleur marché possible.

Il s'est cependant trouvé dans les conseils fédéraux un orateur, nous ne nous souvenons pas lequel, qui a proposé d'élever à 2 batz au lieu d'un la taxe proposée sur les céréales ; et il se trouve des journaux qui osent soutenir une pareille énormité, sous prétexte que *ce n'est pas un batz de plus par quintal qui fera augmenter le prix du pain.....*

..... Et c'est soi disant pour protéger l'agriculture nationale que l'on propose toutes ces belles choses ; c'est sous prétexte que les agriculteurs en sont réduits à abandonner la culture des denrées alimentaires que l'on veut réduire une partie de nos populations à une véritable misère...

Il semble que c'est un parti pris de frapper particulièrement les objets à l'usage des masses ; c'est ainsi que l'on a émis l'opinion que les vins étrangers en tonneau étaient taxés trop bas et les vins en bouteilles trop haut. Est-il donc nécessaire d'être millionaire pour faire usage, par exemple, de vins de France ? Ne sait-on pas que parmi les prolétaires peut-être la moitié de la population occidentale de la Suisse ne peut pas faire usage des vins du pays, et puisque la taxe est par quintal, celui qui achètera une pauvre pièce de vin de 8 fr. le setier devra-t-il payer autant de droits que le destinataire de 100 bouteilles de Champagne à 6 francs chaque : ce dernier n'est-il pas mieux en mesure de supporter l'impôt ?

Et avec cette rage de tarifer toutes choses on oublie que nos voisins ne manqueront pas d'user de représailles et que plus nous hausserons nos tarifs plus ils augmenteront les leurs, et entourés comme nous le sommes il faudra bien céder, cela s'est déjà vu. Le Peuple, du reste, a en Suisse déjà joui des avantages de la liberté du commerce, il les connaît mieux qu'on ne le croit en haut lieu, et il pourrait bien ne pas se prêter très volontiers au bouleverversement complet de l'économie du pays que l'on médite. (*Idem.*)

— M. Albert Rilliet vient de publier une histoire de la *Restauration de la République de Genève*, d'un mérite réel au point de vue littéraire, et par l'emploi de documents inédits d'une grande valeur.

HONGRIE.

D'après les *Gazettes de Cologne et de Breslau*, les impériaux ont perdu, à la suite du combat près d'Acs, une grande partie de leur artillerie. Le général Welden, après cette défaite, aurait été obligé d'abandonner son quartier-général à OEdenbourg, d'évacuer la Hongrie et de rentrer en Autriche, où les Hongrois le suivaient sur les talons. Ils ont déjà occupé la ville de Friedland en Moravie. Le 30 avril plusieurs convois de blessés sont arrivés à Vienne et leur présence a occasionné dans le faubourg de Léopoldstadt des rassemblements qu'on a dispersés par des patrouilles de grenadiers. On y attendait encore d'autres convois, car, d'après les dire des soldats, les Autrichiens avaient évacué tous les hôpitaux. Kossuth par une proclamation a convoqué la diète hongroise pour le 10 mai à Pesth. Le combat d'Acs eut lieu le 27 avril ; c'est le général Gœrgey qui ce jour a battu Wohlgemuth qu'il a repoussé jusqu'à Presbourg. Le lendemain, le 28 avril ce fut le tour de Guyon et de Klapka d'une part, et d'autre part le général Welden.

Celui-ci se retirait déjà de Raab sur Altenbourg, lorsque les Hongrois l'attaquèrent avec une telle impétuosité, que les troupes impériales, voyant leur destruction complète, ne s'arrêtèrent, dans un sauve qui peut général qu'aux environs de Bruck sur la Leitha. C'est là que se trouvait aussi, d'après les dernières nouvelles, le quartier du général Welden. On peut se faire une idée des pertes des Autrichiens par le nombre des blessés que la caserne de Kaiserebersdorf, changée en un hôpital, a reçu dans un seul jour. On y a transporté, soit par terre, soit par le Danube, deux mille soldats blessés. Cet hôpital se trouve tout près de Vienne.

En outre, on a reçu à Vienne la nouvelle que le corps de Jellachich, fort de 20,000 hommes, a été attaqué et presque détruit par le général hongrois Perczel. On ne rapporte pas la date de cette victoire.

On ne connaît pas non plus encore les détails des combats qui ont eu lieu près de Raab et de Neuhaüsel et qui ont été également avantageux pour les Hongrois. Le combat près de Raab a eu lieu le 29 ; les généraux Guyon et Klapka y commandaient encore. Les Autrichiens y ont perdu 18 canons et une masse énorme de bagages. Il faut remarquer que dans tous ces combats les forces principales, celles de Dembinski, qui paraissent former le gros corps d'armée, n'ont pas été engagées.

— D'après une correspondance de la *Gazette d'Augsbourg*, le nombre des bataillons polonais qui se trouvent dans l'armée hongroise s'élèverait à vingt-huit. Dembinski parle dans son 27e bulletin de la huitième légion polonaise. Les deux premières légions, qui étaient déjà formées au mois de février, comptaient 4,300 hommes. Se fiant sur la force de cette armée auxiliaire, on parlait à Pesth et dans le camp hongrois du rétablissement d'une Pologne indépendante qui aurait pour roi le duc de Leuchtenberg.

Pour la Hongrie on parlait d'un Cobourg-Cohary, et on aurait été d'accord avec le roi de Prusse, futur empereur d'Allemagne. Ces nouvelles qui paraissaient controuvées et répandues à dessein servent au *Lloyd* de texte pour justifier l'intervention de la Russie dans les affaires de l'Autriche.

—On mande d'Agram le 25 avril : Knitzanin, qui a contre lui le corps de Perczel, n'a pas réussi à obtenir des secours de la principauté serbe. C'est le gouvernement autrichien lui-même qui a défendu l'entrée des troupes serbes dans la woïewodie. (*Feuille constitutionnelle.*)

BOHÊME ET PAYS SLAVES.

Nous avons déjà rapporté que l'association slave de Prague, nommée *Lipa slowianska*, avait présenté à l'empereur une pétition dans laquelle elle lui exposait franchement que la constitution octroyée, dont le but est de centraliser les pouvoirs de toutes les provinces de la monarchie, ne convenait ni à la Bohême, ni à d'autres provinces slaves qui demandent, sinon l'indépendance nationale, au moins une simple fédération avec l'Autriche. Plusieurs députés, tchekhs, Havlitzek et Rieger en tête, viennent de présenter a l'empereur une demande pareille. Ils réclament la constitution que la diète a votée à la place de celle qu'il a plu aux ministres d'octroyer.

Les Serbes de la Woïewodie manifestent leur mécontentement de la constitution octroyée d'une manière plus expressive encore. A l'exemple des Croates et des Dalmates, ils veulent former un Etat à part et leur diète a envoyé à l'approbation de l'empereur un projet de constitution qui est diamétralement opposée à la charte octroyée. Leur députation, envoyée à Vienne, se plaint de ce qu'une partie de la population slave n'a pas encore été réunie à la Woïewodie et elle demande le renvoi des employés autrichiens.

AGRAM, 27 *avril*. — La *Gazette méridionale slave* dit : « Si l'Autriche ne consent pas à devenir un grand état fédéré, bientôt elle sera forcée de reconnaître un grand Etat de Slavie et un grand Etat de Roumanie. » Ces quelques mots ont été dits à propos d'un article d'un journal de Vienne, qui soutenait que la Hongrie ne pouvait pas être divisée à l'avenir selon les grandes fractions des diverses nationalités. Ils montrent toutes les difficultés qui se présenteront à l'Autriche au moment de la pacification de la Hongrie, si d'ailleurs une telle pacification est possible. Les Slaves, qui forment la majorité de la population de la Hongrie, ne consentiront jamais à redevenir Hongrois.

Ils demandent leur union fédérative avec l'Autriche, une existence nationale, et presque indépendante en récompense des services qu'ils rendent à cette monarchie.

—On écrit de Neutra, le 22 avril.

L'Autriche se montre ingrate envers les Slovaques, qui lui ont cependant rendu de grands services dans la guerre avec la Hongrie. Les employés autrichiens ou hongrois réactionnaires ne voient pas d'un bon œil notre mouvement national et ils aiment mieux désarmer notre levée en masse que de nous accorder quelques garanties nationales. Stur et Hurban, nos patriotes éprouvés, sont arrêtés et il ne nous reste plus qu'à faire une alliance avec les Hongrois.

AUTRICHE.

VIENNE, 1er *mai*. — La *Presse* de Vienne croit que pour pouvoir compter sur un succès dans la nouvelle campagne, il faut avoir 250,000 hommes, savoir : 150,000 hommes en bataille, et 100,000 comme corps de réserve et de blocus. La Russie remplira cette lacune, s'il est vrai qu'elle met à la disposition de l'Autriche 150,000 hommes.

—Depuis qu'on sait à Vienne que le général Welden est battu, le peuple ne se possède plus de joie. Tous les sergents de ville se sont cachés, les autorités sont devenues muettes. Les placards, s'il y en a, sont déchirés ou critiqués avec fureur. On n'a plus peur des Russes et toutes les guinguettes des faubourgs sont remplies d'un monde plus gai que jamais. Dans les tentes du Prater, on ne danse que la *Czarsda*, danse hongroise. Partout on entend chanter la *Marseillaise*. Et toute cette agitation extraordinaire se manifeste sous le régime de l'état siége qui est devenu impuissant, ridicule.

Le 30 avril, les papiers autrichiens ont baissé de deux pour cent. Il est certain que les Autrichiens ont fait aux Hongrois des propositions d'arrangement ; mais ceux ci leur ont répondu par une attaque combinée sur les deux rives du Danube et par la déchéance de la dynastie.

Les Russes qui devaient arriver immédiatement, sont encore loin. On dit qu'ils n'arriveront sur le Marchfeld que le 6 mai. D'autres disent qu'ils n'occuperont que la Galicie et la Bukowine et que Nicolas a mis en avant des conditions si dures, si dégradantes qu'on n'ose pas encore publier son manifeste. On parle de la démission du ministre Schwarzenberg. On a voulu lui donner pour successeur le comte Colloredo, mais celui-ci a refusé. (*Corresp. particulière.*)

— La *Gazette de Vienne* parle de la retraite générale de l'armée de Welden comme d'une opération stratégique. Voilà le texte de ce bulletin burlesque :

« Parmi les nouvelles arrivées dernièrement du théâtre de la guerre, il y en a qui annoncent des mouvements rétrogrades de divers détachements des troupes impériales. Ceux qui ne connaissent pas la stratégie pourraient être inquiétés par ces nouvelles. Qu'il nous soit donc permis de les détromper. La prudence demande d'opposer à l'ennemi des forces compactes. Pour les réunir, les généraux autrichiens ont été obligés de faire retirer les détachements qui se trouvaient le plus en avant. Une fois que ces mouvements seront exécutés, les opérations ultérieures pourront recommencer. »

ETATS GERMANIQUES.

FRANCFORT, 4 *mai*. — La séance de l'Assemblée nationale s'est ouverte aujourd'hui par la communication de la démission de trois députés prussiens, ce qui a produit une assez vive sensation. Le comité des trente a déposé une série de propositions dont voici les principales : Sommation aux gouvernements, aux corps législatifs, aux communes des états allemands et en dernier lieu au peuple allemand de reconnaître et de mettre en vigueur la constitution de l'empire. Election dans toute l'Allemagne des députés de la chambre du peuple, le 15 juillet. Convocation de la nouvelle diète à Francfort le 15 août. Si la Prusse n'y est pas représentée, octroi du vicariat provisoire de l'empire au chef de l'Etat le plus important représenté à la diète. Toutes ces propositions seront discutées et probablement adoptées.

Dans le cours de cette même séance M. Gagern, président du conseil, a déposé une déclaration dans laquelle, après avoir protesté contre le passage de la note où le gouvernement prussien promet aide et appui aux autres états, le pouvoir exécutif allemand fait appel à tous les états-germaniques qui ont reconnu la constitution pour qu'ils concourent à la faire respecter.

— L'agitation qui règne à Hanovre prend des proportions inquiétantes pour les gouvernants. Partout dans ce pays on entend formuler le même vœu : Reconnaissance de la Constitution de l'empire, convocation des chambres. Toute la province émet des déclarations dans ce sens.

— A Dresde, plusieurs députations se sont présentées au roi pour lui demander la reconnaissance de la Constitution allemande. On disait que le roi refusait formellement, en déclarant qu'il marcherait avec la Prusse. C'est par suite de ce refus que trois des ministres ont donné leur démission. (*Gazette de Leipsick.*)

PRUSSE.

BERLIN, 3 mai. — Quelques rassemblements ont toujours lieu, sans avoir pourtant une grande importance. Dans la nuit d'aujourd'hui, l'autorité a fait occuper militairement l'Hôtel-de-Ville, auquel on devait, disait-on, mettre le feu. Les arrestations continuent.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES. — *Fonds publics, 5 mai à midi.* — Les fonds ont baissé aujourd'hui, les consolidés sont cotés à 92 1/4 92 3/8 pour compte et comptant. Le cours a été bien faible, à cause des nouvelles qu'on venait de recevoir.

Deux heures. — Les consolidés pour compte ont fermé à 92 1/4. Les actions du chemin sont toujours bien dépréciées.

Irlande. — Toujours les mêmes nouvelles de l'Irlande, terrible et désolant spectacle ! On estime à plus de quatre millions le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants qui se débattent dans les angoisses de la mort, privés de tout secours et de toute consolation humaine, et réduits à une condition qui diffère à peine de celle des animaux ; la seule différence est qu'ils sont dans un état bien plus déplorable, car la bête n'est pas dégradée. Sa place dans la création est basse, mais c'est celle qui lui a été assignée par la nature, celle à laquelle ont été adaptés ses facultés, ses besoins et ses sens. Aussi n'avons-nous ni horreur ni dégoût en la voyant dans la position qui lui a été marquée. Nous n'y voyons rien qui soit contre nature, rien qui choque notre sentiment de décence et de moralité.

Mais une créature humaine, mais l'homme abaissé au-dessous du niveau de la création animale, c'est le spectacle le plus révoltant de la nature ! Le voir rampant dans le chemin de la vie, demandant en vain à son semblable le privilége de ne pas mourir de faim, c'est un tableau trop horrible pour qu'on le puisse supporter. Mourir ou briser ses chaînes est enfin la dernière alternative de l'Irlande.

L'*Evening post* de Dublin consacre deux colonnes à une lettre adressée par M. l'abbé Maher au Peuple irlandais, lui conseillant de se réunir plusieurs familles ensemble et d'émigrer, et engageant les prêtres à accompagner le Peuple. De cette manière, les vœux des propriétaires anglicans seront bientôt satisfaits, eux qui préfèrent voir leurs terres couvertes de bétail plutôt que d'habitants.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 7 *mai*. — La discussion générale sur les propositions relatives aux sucres a continué hier à la chambre des représentants. — MM. Deschamps et David ont plaidé pour le *statu quo* ; M. Lesoinne s'est chaleureusement prononcé pour le système du libre échange. — La question n'a pas été épuisée. — La presse belge s'agite aussi vivement au sujet de cette question des sucres : les uns parlent en faveur du fisc, les autres en faveur des raffineurs. Personne ne songe à prendre la défense du consommateur et du commerce.

Voici ce que nous lisons dans le journal la *Nation* :

Nous avons demandé ce que deviendra le commerce du sucre en Belgique, lorsqu'en 1851, le tarif anglais sera réduit uniformément à 10 sh. le quintal, alors que nous maintiendrons nos droits à 47 fr. 50 fr. ou 50 fr. Au lieu de répondre à une question aussi importante, on se lance dans de grands calculs pour prouver que l'impôt sur le sucre, tel qu'il est établi, ne profite pas ou presque pas aux raffineurs. Pour peu que les défenseurs du mécanisme de la loi actuelle persistent dans leurs arguments et arrivent à leur conclusion naturelle, nous apprendrons bientôt que c'est de leur poche que les raffineurs tirent la différence de prix qui existe entre les sucres vendus à Anvers ou à Hambourg.... Nous le répétons, les intérêts d'une douzaine de raffineurs nous touchent peu, ceux des consommateurs et de l'industrie belge nous touchent beaucoup.

ESPAGNE.

MADRID, 2 *mai*. — On a célébré à Madrid, avec une grande pompe, l'anniversaire du 2 mai 1808, jour où l'Espagne toute entière se souleva pour repousser de son sein les armées de Napoléon. Il serait temps de renoncer à ces anniversaires qui ne font que perpétuer les haines des peuples destinés à former entr'eux une alliance si féconde par ses résultats pour l'humanité toute entière.

BARCELONNE, 2 *mai*. — Sargatal est entré en France, le 26, par le col de Canas, avec 26 chevaux et cent fantassins.

40 cavaliers sont passés à Tosa, se rendant aussi en France.

13 hommes, parmi lesquels se trouvait Estartus, ont aussi passé la frontière.

AMÉRIQUE DU NORD.

États-Unis. — Le *Hermann* nous apporte de New-York des nouvelles qui datent du 20 avril. Un bateau à vapeur arrivant de la Californie dit que les mineurs ont à endurer de terribles souffrances. Toutes les nouvelles annoncent la richesse des mines. La valeur de l'or a augmenté.

Le gouvernement du Mexique a voté 25,000 dollars pour le pape, et il a autorisé un emprunt d'un million et demi.

Le tarif du Canada a été entièrement changé par la Chambre. Le revenu de ce pays excède ses dépenses de 10,000 dollars.

L'état des affaires devient chaque jour de plus en plus critique. Le parti anglais est mûr pour une révolte. Son intention est de faire disparaître de ce pays toutes les traces des institutions françaises, et de la langue qui double les dépenses du gouvernement en nécessitant une double administration. Les Français du Canada, par leur union et leur force compactes, peuvent maîtriser les autres habitants selon leur gré.

La Bourse de New-York était plus animée, à cause d'un million d'espèces apportées par la *Niagara*.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST, PRÉSIDENT.

Séance du 7 mai.

La séance est ouverte à une heure et quart.

Le procès-verbal est adopté.

L'Assemblée adopte par assis et levé un projet de loi qui autorise la ville d'Orléans à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra pas dépasser 5 0/0, une somme de 130,000 fr.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi relatif au chemin de fer de Tours à Nantes.

Le Gouvernement demande un crédit de 15 millions ; la commission propose de n'accorder que 14,850,000 fr.

LE CIT. DE TRÉDERN se plaint de ce que l'évaluation primitive des dépenses du chemin de fer dont il s'agit a été faite par les ingénieurs des ponts-et-chaussées à un taux infiniment trop bas.

LE CIT. LACROSSE, ministre des travaux publics, reconnaît qu'en général les devis des chemins de fer ont été faits d'une manière inexacte.

LE CIT. DE PANAT, rapporteur, fait remarquer que les évaluations des jurys d'expropriation ont souvent dépassé toutes les prévisions et ont été faites, il faut le dire, avec une grande légèreté.

Les articles du projet sont mis aux voix et adoptés. En voici le texte :

« Art. 1er Une somme de 14,859,000 fr. est affectée à l'achèvement des travaux à la charge de l'Etat sur le chemin de fer de Tours à Nantes.

» Art. 2. Il sera pourvu à la dépense autorisée par l'article précédent, à l'aide des ressources des budgets de l'exercice 1849 et des exercices suivants.

» Art. 3. Les plans généraux et devis par masses des stations non encore construites seront déposés, au fur et à mesure de leur approbation par l'administration, aux archives de l'Assemblée nationale.

» Art. 4. Il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1849, en sus du crédit inscrit au chapitre 17 du budget de son ministère, un crédit de deux millons de francs. »

On passe au scrutin de division sur l'ensemble du projet. En voici le résultat :

Nombre des votants,	568
Majorité absolue,	285
Pour,	548
Contre,	21

L'Assemblée a adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit de 5,200,000 fr. pour l'achèvement des travaux à la charge de l'Etat sur le chemin de fer de Vierzon au Bec-d'Allier.

Après quelques observations du citoyen Etienne, auxquelles répondent le ministre des travaux publics et le rapporteur, l'Assemblée adopte les articles du projet dont voici le texte :

» Art. 1er. Une somme de 5,200,000 fr. est affectée à l'achèvement des travaux à la charge de l'Etat, sur le chemin de fer de Vierzon au Bec-d'Allier.

» Art. 2. Sur le crédit ci-dessus, une somme de 3,000,000 de francs, déjà inscrite au chapitre XVII du budget du ministère des travaux publics, est affectée à cette dépense pour l'exercice 1849.

» Les 2,200,000 fr. restant seront crédités, s'il y a lieu, sur les exercices subséquents.

» Art. 3. Les plans généraux et devis des bâtiments des stations seront, au fur et à mesure de leur approbation par le ministre des travaux publics, déposés aux archives de l'Assemblée nationale. »

Voici le résultat du scrutin de division sur l'ensemble du projet :

Nombre des votans,	582
Majorité absolue,	292
Pour,	567
Contre,	15

L'Assemblée a adopté.

LE CIT. FLOCON dépose une pétition signée d'un certain nombre d'habitans du 8e arrondissement, qui demandent la continuation des secours aux mairies.

LE CIT. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Montpellier à Nîmes.

« Art. 1er. Une somme de 371,000 fr. est affectée à la liquidation des entreprises du chemin de fer de Montpellier à Nîmes. » — Adopté.

L'article 2 fixe la somme qui sera inscrite au chapitre 57 du budget du ministère des travaux publics pour être affectée à cette dépense dans le cours de l'exercice 1849.

Il est procédé par scrutin de division au vote sur l'ensemble du projet.

En voici le résultat :

Nombre de votants,	561
Pour,	544
Contre,	17

L'Assemblée a adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre du citoyen Lecour, représentant du Peuple ; elle est ainsi conçue :

7 mai 1849.

« Monsieur le président,

» L'Assemblée nationale ayant pensé devoir accepter l'ordre du jour sur ma proposition, tendant à rendre aux établissements français de l'Inde le droit d'être représentés à l'Assemblée législative, comme représentant de ces établissements, en vertu du décret du gouvernement provisoire (5 mars 1848, art. 3), il est de mon devoir de déposer en vos mains ma démission de représentant à l'Assemblée constituante, puisque c'est le seul moyen qui me reste de protester contre l'ostracisme qui frappe les citoyens français de l'une de nos colonies.

» Agréez, etc. » Signé LECOUR. »

LE CIT. EMMERY, au nom du comité des travaux publics, dépose le rapport sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon.

L'Assemblée déclare l'urgence de ce projet, et fixe la discussion à mercredi.

L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur le projet de loi relatif aux majorats et substitutions.

Les articles de ce projet sont maintenus, sans discussion, tels qu'ils ont été votés dans la deuxième délibération.

LE CIT. PRÉSIDENT. La séance va être suspendue pendant quelques minutes ; à la reprise, la parole sera donnée au citoyen Jules Favre, pour adresser des interpellations sur les affaires d'Italie.

A trois heures et demie la séance est reprise.

LE CIT. JULES FAVRE. Messieurs, j'ai besoin de demander toute l'indulgence de l'Assemblée, car j'ai à lui parler de choses bien graves.

J'avais cru que le gouvernement voudrait s'expliquer sur les événements qui s'accomplissent en Italie et nous jettent dans une douloureuse anxiété.

Ce matin, j'ai demandé à M. le ministre des affaires étrangères quelles étaient ses intentions à l'égard des communications à faire à l'Assemblée, il m'a répondu qu'il n'avait pas de nouvelles assez précises.

J'ai cru qu'il était de mon devoir de ne pas me contenter de cette réponse, et d'en faire juge l'Assemblée, car, comme rapporteur de la sous-commission du décret que vous avez rendu le 17 avril, j'ai l'obligation de décharger ma propre responsabilité et de dire ma pensée toute entière sur une résolution à prendre par l'Assemblée, à prendre sur l'heure, car il n'y a pas une minute à perdre pour sauver le sang de nos malheureux soldats et l'honneur de la France. (Interruption.)

Quand le décret du 17 avril a été rendu, la Haute-Italie avait subi un échec considérable. Peu avant ce décret, l'Assemblée avait voté un ordre du jour par lequel elle invitait le gouvernement à prendre, à l'égard de l'Italie, une attitude plus décisive, plus résolue, plus conforme à nos principes républicains.

Qu'a fait le ministère après cet ordre du jour ? Il s'est contenté de négocier, puis il nous a apporté le projet demandant un crédit pour envoyer un corps expéditionnaire à Civita-Vecchia.

Que voulait alors l'Assemblée nationale ; que disions-nous ? Qu'il était indispensable de sauver en Italie la liberté compromise par les armes de l'Autriche ; qu'il était impossible que de tels événements pussent s'accomplir sans l'intervention de la France.

Une commission fut nommée ; cette commission nomma à son tour une sous-commission pour examiner la question d'urgence ; j'ai eu l'honneur d'être nommé rapporteur de cette sous-commission.

Les ministres furent appelés dans le sein de la sous-commission ; là ils dirent que l'expédition française ne pouvait avoir pour objet de protéger une forme de gouvernement qui serait repoussée par la population romaine. Telle fut, en substance, la parole d'honneur qui fut alors donnée par le gouvernement.

C'est à la suite de cette parole donnée que la sous-commission inséra dans son rapport que la France se couvrirait de honte, si elle ne prenait pas une résolution en faveur de l'Italie.

Quelle fut l'attitude du ministère à ce moment ?

Le citoyen président du conseil ne voulait pas prendre la parole, s'en rapportant au rapport ; il la prit cependant, et déclara qu'il était heureux de voir que sur cette question la majorité de la commission était d'accord avec le gouvernement. Ainsi nous étions d'accord, nous voulions tous protection à l'Italie.

Qu'est-il arrivé depuis ? L'expédition partit ; les instructions qu'on lui a données, je les ignore. La sous-commis-

sion eut confiance dans la parole du ministre des affaires étrangères et du ministre de la justice.

Que s'est-il passé, enfin ? Nos troupes sont entrées sans résistance à Civita-Vecchia; une proclamation est lancée, où on disait que l'expédition venait protéger la liberté. Jusque-là, bien; mais après, ?... (Parlez! parlez!) Nous avons des faits à faire connaître, et je ne crois pas que les ministres les démentent.

Nos troupes, accueillies par la population de Civita-Vecchia, n'ont pas tardé à faire sentir la main du plus fort, et, an mépris de ce que leur chef avait dit, qu'il n'interviendrait en rien dans les affaires de la ville, on a désarmé un corps de troupes, on a occupé des forteresses, et le lendemain on disait aux populations que si Civita-Vecchia avait résisté, on s'en serait emparé de vive force.

Est-ce là ce que devait dire le lieutenant du citoyen président du conseil qui, lui, peu auparavant, disait que les armes de la France empêcheraient en Italie les horreurs réactionnaires?

Si le citoyen président du conseil était dans cette opinion, son lieutenant n'y est pas demeuré longtemps, vous le voyez. Au lieu de traiter les Autrichiens, les Napolitains en ennemis de la France, votre épée s'est rougie du sang des Italiens.

Je le dis avec la douleur dans l'âme et la rougeur sur le front, le sang a coulé et il a coulé pour le déshonneur de la France ! (Longue interruption.) Mon intention n'est pas d'émouvoir les nobles passions dont je vois ici le germe; mon intention est de vous conseiller des mesures sérieuses efficaces ; car après avoir été trompé, je ne le serai plus et je veux une action émanée du sein de cette Assemblée.

Nous avons demandé des explications amiables au citoyen ministre des affaires étrangères ; il nous a répondu qu'il n'avait reçu qu'une dépêche télégraphique ; il nous a dit que l'armée française était appelée à Rome par les populations, mais qu'à une distance qui n'est pas mentionnée, à une heure qui n'est pas indiquée, on avait rencontré une résistance sérieuse devant laquelle notre corps expéditionnaire s'était arrêté, attendant des renforts.

Le ministre nous a dit n'en pas savoir davantage. Cependant la dépêche télégraphique est du 30 avril, et nous sommes au 7 mai!

Vous ne savez rien, dites-vous; moi, je sais quelque chose! A Rome, nos troupes ont été reçues par des barricades, et nos malheureux soldats, des républicains comme nous, comme les Romains, se sont battus, et leur sang a coulé !

Voilà ce qui s'est passé, et c'est aussi ce qui fait craindre la réticence du langage du gouvernement ; ce langage est une déclaration d'insuccès qui ne peut tromper personne. Et voilà où nous en sommes, et hier soir le gouvernement a fait insérer dans la *Patrie* (c'est le théâtre de ses révélations), et ce matin dans le *Moniteur*, quelques lignes que vous connaissez tous.

Maintenant il est temps pour les ministres de bien établir la liaison entre leur parole du 17 avril et les faits d'aujourd'hui; je n'ai pas besoin de relire le rapport du décret du 17 avril, et l'adhésion qu'y a donnée le gouvernement pour le mettre en demeure de me répondre ; quant à moi, je demande pardon à Dieu et à mon pays d'avoir eu confiance dans cette adhésion.

Je le demande à tous ceux qui ont fait partie de la commission, n'a-t-il pas été bien convenu qu'on ne ferait pas couler le sang italien? S'il y avait une arrière-pensée dans l'esprit de citoyen ministre de la justice, qu'elle soit maudite! (Adhésion à gauche.)

Le discours du ministre, continue l'orateur, se terminait par ces paroles significatives : « Notre but, parfaitement légitime, est d'être présens à un grand événement que nous n'avons pas appelé, et par suite duquel la liberté pourrait être compromise en Italie; nous agirons dans l'intérêt de cette cause, qui a toutes nos sympathies. »

Quelles sont donc ces sympathies? Pour qui le sang de nos généreux soldats a-t-il coulé ? Il a coulé pour le pape ; et la confiance de l'Assemblée, voilà ce que vous en avez fait par incurie ou par trahison ! (Vive adhésion à gauche.)

Voilà l'alternative dans laquelle nous sommes : ou de nous retirer en tendant les mains à ceux que nous avons massacrés, ou de continuer cette guerre impie.

Quant à moi, il me semble impossible que l'Assemblée ne nomme pas immédiatement une commission chargée d'examiner les instructions données au chef de l'expédition et d'en faire son rapport séance tenante.

D'après un document qui paraîtra demain dans un journal, l'obstacle qu'on a rencontré, ce seraient des barricades que nos soldats auraient attaquées vainement, et devant lesquelles ils auraient laissé 150 morts.

Nous ne pouvons pas laisser partir de renforts sans savoir ce qui s'est passé. Nos troupes peuvent rencontrer dans les campagnes de Rome une résistance sérieuse, mais il faut savoir si on veut continuer ce qui a été commencé, si on veut tirer le canon sur Saint-Pierre et sur le Vatican.

Je demande que l'agent qui a si mal exécuté sa mission soit rappelé et qu'on envoie sur les lieux un ou plusieurs représentants; et, dans le cas où l'agent du ministère aurait complètement dépassé ses instructions, l'Assemblée ne doit plus avoir confiance qu'en elle-même pour sauvegarder l'honneur du nom français et les intérêts du pays.

Le moment est suprême. Bientôt nos pouvoirs vont cesser; le sort de l'Italie est dans nos mains, et nous la laisserions succomber depuis Novarre jusqu'aux bords du Tibre!

Nos soldats, à Rome, ont fait l'œuvre de l'Autriche : ils out fait couler le sang italien. Il ne nous reste plus qu'à nous unir à cette coalition, que quelques mauvais citoyens voudraient revoir en France, pour y rétablir le passé. (Vive adhésion à gauche.)

Je vois le rire sur les lèvres des membres d'un certain côté de cette Assemblée... Quoi ! le sang italien est versé par les armes françaises, et vous avez le courage de sourire! Ah ! vous êtes jugés! (Approbation à gauche.)

La France a toujours été l'amie de la liberté; la monarchie elle-même a tendu la main à l'affranchissement de l'Amérique; la France républicaine reculera-t-elle devant cet exemple ?

Il faut, citoyens, prendre un parti qui mette un terme à tous ces malentendus dont nous ne pourrions, plus tard, sortir que couverts du mépris et de l'exécration des Peuples.

LE CIT. ODILON BARROT, président du conseil. Je croyais que des interpellations adressées à un gouvernement avaient pour but constant d'éclaircir les faits, et non pas de porter un jugement. Nos adversaires ne s'imposent pas tant de réserve, et leurs condamnations précèdent les informations.

Je m'étonne qu'on se serve d'un pareil langage à l'égard d'un homme qui a montré, du moins, quelque fidélité à ses engagements.

Nous avons envoyé nos soldats et notre drapeau à Civita-Vecchia pour attendre les événements, et je rappellerai ici les paroles de l'honorable général Lamoricière : « Si nous ne sauvons pas la République romaine, sauvons au moins la liberté.

L'abstention, en face des événements qui s'avançaient, n'était pas possible; nous avons donc demandé le décret que vous avez rendu : nous n'avons pas demandé à l'Assemblée de s'associer à notre responsabilité dans l'accomplissement du mandat qui nous a été donné; mais l'abstention n'a pas été dans la pensée de l'Assemblée.

Quel aurait été, en effet, le contre-coup d'une contre-révolution faite à Rome sous l'influence de l'Autriche et de Naples ? Je ne veux pas examiner si, en brisant le faisceau fédératif, on a bien servi la cause de l'indépendance italienne ; il n'en est pas moins vrai que l'indépendance italienne périssait : c'est dans cette position qu'il fallait prendre un parti, ou bien accepter la solidarité avec la République romaine, déclarer la guerre à tous ceux qui pourraient l'attaquer. C'était là la politique de l'amendement du citoyen Ledru Rollin et des amendements que vous avez repoussés.

On nous disait, pour soutenir les amendements : Si vous laissez périr une république, cela aura les plus grandes conséquences pour la République française.

Malgré ces arguments, avez-vous imposé au ministère le mandat d'aller défendre à outrance la République romaine ? Non, vous avez dit que votre droit et votre devoir était de veiller aux intérêts de la France, et que, Dieu merci! ces intérêts n'étaient pas solidaires de ceux de la République romaine.

Qu'y avait-il donc à faire? Ce que vous avez fait, ce que nous avons essayé de réaliser : il y avait à se rapprocher du théâtre des événements et à faire en sorte qu'au lieu d'une solution absolutiste, ils reçussent une solution libérale.

Maintenant, y a-t-il eu quelque chose de fait contrairement à cette déclaration? Ah! si j'avais eu le malheur de manquer, comme homme politique, à un engagement pris du haut de cette tribune, je me serais rendu complice d'un crime politique au premier chef.

Et voilà les imputations qu'on vient nous jeter à la face ! on veut passionner le débat dans des circonstances aussi pénibles, et qui devraient imposer tant de réserve! On commence, avant toute vérification, par juger ceux que vous n'avez pas entendus!

J'espère que quand vous connaîtrez mieux les faits et que vous les aurez comparés aux paroles prononcées à cette tribune, vous regretterez ce langage violent.

Vous avez donné vous même des éloges à cette prolamation du général en chef, dans laquelle il annonçait qu'il arrivait en Italie comme ami. Eh bien ! cette proclamation était l'œuvre du ministre des affaires étrangères lui-même.

Je ne vous demande pas de prononcer, je vous demande d'attendre.

Reste une seconde question : le général à qui a été confié le tommandement de l'expédition est-il ou non resté fidèle à ses instructions? Nous n'aurions pas attendu les interpellations qui nous ont été adressées si connaissant les inquiétudes poubliques, nous n'avions pas eu le sentiment de notre devoir.

Les événements qui se sont passés dans les Etats romains, nous ne les connaissons que par une dépêche télégraphique dont la concision ne nous permet pas de porter un jugement.

On me presse de jeter un désaveu contre le général; je ne sais pas sortir ainsi d'une difficulté, et je choisirais encore moins le moment où il aurait été malheureux ou trompé.

J'arrive aux conclusions du discours que vous venez d'entendre, et qui tendent à faire prendre à l'Assemblée je ne sais quelle nature de mesures qui substitueraient son action à l'action gouvernementale. J'ai la profonde conviction que l'Assemblée aura le sentiment de son respect pour la Constitution, et qu'elle ne voudra pas s'immiscer dans le pouvoir exécutif.

LE CIT. GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE. La question est assez grave pour qu'il soit nécessaire de la préciser.

Dans la discussion qui a précédé le décret du 17 avril, le Gouvernement a déclaré qu'il ne demandait pas un nouveau mandat, mais les moyens d'exécuter celui qu'il avait déjà reçu en occupant un point sur le littoral de l'Italie.

L'honorable citoyen Barrot nous disait : « La République romaine n'existe peut-être plus en ce moment. Hâtons-nous, autrement l'Autriche ou Naples seules prendraient part à la solution de cette question. »

La question a été posée de savoir ce qu'on devrait faire s'il y avait résistance à Civita-Vecchia, et il fut répondu qu'il faudrait la briser et aller à Rome.

Je ne puis croire qu'un militaire, élevé dans les camps, ait pu outrepasser ses instructions ; mais, de deux choses l'une : ou les intentions du ministère étaient autres que celles qu'il a déclarées, ou le général a outrepassé ses instructions.

Il y a un troisième cas, c'est que le général aura été trompé sur la situation de Rome et a trouvé une résistance inattendue.

Dans ces circonstances nous demandons que le gouvernement communique à une commission : 1° les instructions qu'il a données au général Oudinot; 2° la dépêche télégraphique; 3° et enfin qu'il déclare s'il entend continuer cette lutte contre la République romaine. (Mouvement en sens divers.)

LE CIT. FLOCON. Le gouvernement déclare ne rien savoir que par la dépêche télégraphique. Le gouvernement est peut-être le seul qui ne sache pas les événements graves survenus depuis le 30 avril. De toutes parts arrivent des récits qui, pour varier dans quelques détails, n'en sont pas moins unanimes à rapporter des faits de nature à éveiller la plus vive sollicitude et de la part du gouvernement et de la part de l'Assemblée.

Pour ma part, j'ai à vous communiquer deux lettres dont, après que j'en aurai donné lecture, vous pourrez apprécier la gravité. La première est datée de Toulon, 3 mai; elle commence ainsi :

« Nous avons entrepris contre la République romaine une guerre injuste et honteuse... (Nombreuses réclamations. — Interruptions.) Et d'abord, Civita-Vecchia n'a pas ouvert ses portes, et la preuve, c'est que le gouverneur a été mis en prison.

» Le corps expéditionnaire ne s'est emparé de cette ville que parce que le conseil municipal et le gouverneur ont pensé ne pouvoir résister, et peut-être aussi parce qu'il n'a eu de rapports qu'avec des réactionnaires... (Nouvelles réclamations.)

» Notre nom est maintenant en horreur dans la ville éternelle ; cinq fois, à Rome, nos soldats ont attaqué les barricades, et cinq fois ils ont été repoussés, avec des pertes qu'on évalue, les uns à 120 hommes, les autres à 400; il y a eu 500 blessés, vingt officiers tués et beaucoup de blessés. Le général Oudinot s'est arrêté à San-Paolo...

» Le général Oudinot s'est battu bravement, il a failli être fait prisonnier; un soldat a été pris, un aide-de-camp a été tué près de lui. Une compagnie du 22e de ligne s'est engagée dans une lutte de rues...

« Les Français qui habitent Rome ont protesté contre cette guerre, et ont déclaré.. (Lisez! lisez!) ont déclaré qu'ils seraient obligés de se battre contre les Français... » (Mouvement d'indignation.)

Une voix.—Lisez la fin!

LE CIT. FLOCON, continuant : « En ce moment, Rome regorge d'aventuriers, qui vont partout où il y a bataille, et ces hommes pourraient bien résister plus qu'on ne l'a supposé. »

Le cit. Flocon lit un passage d'une autre lettre, datée de Marseille, 4 mai, où il est dit :

« Les Romains ont planté sur leurs barr cades nn poteau portant un écriteau ainsi conçu : « Artic e 5 de la Constitution française de 1848 : La République respecte les nationalités étrangères comme elle veut que la sienne soit respectée, et n'emploie jamais ses armes coutre la liberté d'aucun Peuple.... » (Interruption.)

LE CIT. DROUHYN DE LHUYS. L'honorable M. Jules Favre demandait tout à l'heure l'application de la loi des suspects; il voulait que l'on condamnât sans avoir entendu; il demandait aussi qu'on appliquât au général Oudinot une autre loi de même date; déplaçant tous les pouvoirs, il a demandé aus i qu'on enyoyât deux représentants du Peuple pour juger le général Oudinot.

Le gouvernement, comme c'est son devoir, prend la conduite du général Oudinot sous sa responsabilté; et, je le répète, le gouvernement n'a reçu que la dépêche télegraphique que vous connaissez.

Quant au surplus de la proposition de M. Jules Favre, le gouvernement, loin de la repousser, y adhère de tous ses vœux. Le gouvernement est prêt à apporter à une commission les instructions qu'il a données, et il a la conviction que, devant des hommes impartiaux, il résultera de la comparaison de ses instructions et du langage qu'il a tenu précédemment une parfaite concordance. Mais nous demandons en même temps qu'on renonce à ce système qui condamne avant d'entendre.

LE CIT. J. FAVRE. On m'a accusé d'avoir voulu passionner le débat; ma mission était assez grave pour que je n'eusse pas d'autre préoccupation que de la remplir; mais, comme ancien rapporteur de la commission, j'avais le droit de mettre cette vivacité dans mes paroles.

Ce n'est pas une loi des suspects que nous vous demandons : le citoyen général Oudinot n'est pas accusé d'une mesure révolutionnaire, mais il a été l'exécuteur de votre politique, et cette politique a fait couler le sang à Rome.

L'orateur termine en insistant pour la nomination de la commission qu'il a demandée.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix la proposition tendant à ce qu'il soit nommé une commission chargée d'examiner les instructions données au général Oudinot.

LE CIT. OD. BARROT. Puisque nous sommes d'accord en voulant éclairer les faits, il importe de ne pas adopter une formule qui puisse impliquer une autre conséquence; je crois qu'une proposition ainsi formulée : « Nomination d'une commission à laquelle le gouvernement devra donner connaissance des instructions données à ses agens, » réunirait toutes les conditions.

LE CIT. PRÉSIDENT. Les droits du pouvoir exécutif sont toujours réservés; je consulte l'Assemblée sur la question de savoir si elle entend nommer une commission pour l'examen des faits relatifs à la discussion qui a eu lieu aujourd'hui. (Oui! oui!)

L'Assemblée, cousultée, décide à l'unanimité qu'il y a lieu de nommer cette commission.

L'Assemblée décide ensuite qu'elle va se retirer dans ses bureaux pour nommer immédiatement cette commission.

LE CIT. GUICHARD demande que la commission fasse son rapport ce soir.

LE CIT. ODILON BARROT. Nous demandons que les bureaux délibèrent immédiatement, et que la commission fasse son rapport ce soir. (Oui ! oui!)

LE CIT. PRÉSIDENT. L'Assemblée se retire dans ses bureaux ; la séance sera reprise ce soir à neuf heures.

Il est cinq heures un quart.

Séance de nuit.

L'Assemblée rentre en séance à 9 heures 1|4.

Le citoyen président donne le nom des membres de la commission qui a été nommée pour examiner les affaires d'Italie :

1er bureau Freslon; 2e Grévy; 3e Gouin; 4e Lamoricière; 5e Dupont de Bussac; 6e Lanjuinais; 7e Roger du Loiret; 8e Subervie; 9e Chavoix; 10e Coquerel; 11e Dubodan; 12e Schœlcher; 13e Goudchaux; 14e Alem-Rousseau; 15e Senard.

Le citoyen Goudchaux a été nommé président, le citoyen Chavaix secrétaire de la commission.

Le président annonce que le rapport ne sera prêt qu'à dix heures.

LE CIT. SENARD, rapporteur, monte à la tribune. La commission appelé dans son sein le président du conseil, le ministre de la guerre. Elle a examiné tous les documents qui lui ont été soumis ainsi que les dernières cprrespondances.

Il avait été articulé que les Etats romains étaient dans une telle position, qu'une contre-révolution était imminente, que l'apparition de nos soldats ramènerait immédiatement l'ancien ordre de choses. Il avait été convenu que l'on entrerait à Civita-Vecchia, même par la force, mais que là se bornerait l'occupation.

En conséquence, la commission vous propose de prendre la résolution suivante : que l'expédition de Civita-Vecchia ne soit pas détournée du but qui lui avait été assigné.

Le cit. ministre des affaires étrangères lit une dépêche du général Oudinot, dont la conclusion est celle-ci : Vous pourrez traiter avec les autorités qui existent, mais sans que cela puisse impliquer la reconnaissance de ces mêmes autorités. (Vive et longue interruption.)

LE CIT. MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES lit une suite de dépêches où l'affectation d'appeler honnêtes gens tous ceux qui sont opposés à la République, excite les plus vives réclamations.

Le citoyen ministre entre dans une foule d'explications tendant à prouver que le gouvernement a été approuvé par l'Assemblée lorsqu'il a refusé de reconnaître la République romaine.

Il revient constamment sur le bnt et la nécessité de l'expédition, sur le besoin d'agir par la force des armes.

Passant à l'attaque de Rome, il déclare que le général Oudinot avait ses instructions ; qu'il est impossible, s'il a marché sur Rome, que ce ne soit par suite de ses instructions, et que probablement il espérait trouver à Rome un excellent accueil.

Le ministère couvre de sa responsabilité le général Oudinot jusqu'à ce que des renseignements exacts lui soient parvenus.

Le citoyen ministre demande que l'on pose la question. Faut-il soutenir la République romaine? De deux choses l'une ou il faut rappeler l'armée française à Civita-Vecchia (Oui! oui!), eh bien! non, nous ne resterons pas à Civita-Vecchia, et ce n'est pas au moment où Naples et l'Autriche marchent sur les Etats Romains que nous pouvons nous arrêter.

LE CIT. SÉNARD monte à la tribune. Après avoir rappelé le but de l'expédition tel qu'il avait été défini par le général Lamoricière, ce qui avait entraîné la majorité, il parle des dépêches du général Oudinot où se trouvent ces mots : « Les hommes qui sont au pouvoir s'y cramponnent, ne veulent pas le quitter. »

Le citoyen Senard fait ressortir que la marche du général Oudinot sur Rome suppose, après de telles paroles, des instructions qui devaient porter le général Oudinot à agir ainsi. Il en trouve du reste la preuve dans cette affectation à répéter constamment qu'il ne faut pas reconnaître la République romaine, et à désigner à chaque instant sous le nom d'honnêtes gens la faction opposée à la République.

LE CIT. SENARD termine en proposant la résolution suivante : :

«L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui a été assigné.»

LE CIT. BARAGUAY-D'HILLIERS propose d'ôter de cette résolution les mots « plus longtemps. »

L'amendement est rejeté. Un autre amendement tendant à faire approuver la conduite du général Oudinot est proposé et rejeté.

LE CIT. PRÉSIDENT donne lecture d'une proposition tendant à forcer le gouvernement à rappeler ses troupes à Civita-Vecchia.

LE CIT. ODILON BARROT demande la parole. Il supplie l'Assemblée de ne pas engager, en prescrivant sa conduite au ministère, sa propre responsabilité. (Cette proposition est accueillie par les rires de toute l'Assemblée.)

LE CIT. BOUHIER DE L'ÉCLUSE propose un amendement qu'il vient défendre à la tribune; mais il ne peut parvenir à se faire entendre.

LE CIT. PRÉSIDENT met aux voix les conclusions de la commission.

LE CIT. TASCHEREAU, selon son habitude, demande le scrutin de division à la tribnne.

Voici le résultat :

Votants	569	
Majorité absolue	285	
Boules blanches		328
Boules noires		241

La proposition de la commission est adoptée.

NOUVELLES DIVERSES.

Nous apprenons à l'instant que les Polonais résidant à Haguenau et à Wissembourg ont reçu, ces jours derniers, l'ordre formel de quitter leurs dépôts, pour être internés dans le midi de la France. Ces Polonais, par leur excellente conduite dans ces divers dépôts, ont su mériter l'estime et la bienveillance des habitants qui se sont empressés de venir en aide en leur offrant logement, lits, etc. Ils pouvaient, avec ces ressources non seulement vivre, mais encore venir au secours des réfugiés de la nouvelle émigration, à qui le ministre a refusé tout subside, par arrêté du 31 mars dernier.

Forcés d'obéir, les Polonais se disposent à quitter le département pour se rendre à Marseille; ils attendront là que des temps meilleurs leur permettent de rentrer dans leur patrie. Chaque détachement de la nouvelle émigration part sous la conduite d'un chef de l'ancienne émigration, qui leur servira d'interprète, pendant le voyage, auprès des autorités des différentes villes qu'ils doivent traverser.

— La cérémonie de la pose de la première pierre de la *Cité ouvrière* qui va être construite rue de Rochechouart aura lieu mardi 8 à 11 heures. Cette première pierre sera posée par le président de la République assisté de monseigneur l'Archevêque de Paris. Ceux des actionnaires qui n'auraient pas reçu un billet d'admission à cette cérémonie sont invités à venir les prendre à l'administration rue du Nord, n° 11.

— Le *Moniteur* annonce dans sa partie non-officielle que l'anniversaire de la proclamation de la République a été troublée à Dijon par une émeute de la force armée. La garde-nationale aurait attaqué à la baïonnette la troupe de ligne pour délivrer quelques-uns de ses artilleurs qui venaient d'être arrêtés. Sur le rapport du min stre de l'intérieur, M. le président de la République a prononcé la dissolution de la garde nationale de Dijon.

— Les mairies de l'arrondissement de Vendôme n'ont reçu l'ordre de fêter le 4 mai, que le 4 au matin et aujourd'hui le 5. Cependant à Savigny il y a eu fête complète, organisée par le citoyen Flavius Drouineau. On a chanté avec enthousiasme la *Marseillaise* et la chanson dédiée au citoyen Ledru-Rollin par les habitants du Mans.

— Un concours sera ouvert le 25 août prochain pour l'admission à 75 emplois de chirurgiens-élèves dans les hôpitaux militaires d'instruction de Lille, Metz, Strasbourg, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Rennes et Bastia.

— Aujourd'hui a eu lieu l'assemblée générale des auteurs dramatiques. L'objet de la réunion était de remplacer les cinq membres de la commission sortants.

M. Camile Doucet, dans un rapport plein de clarté et de vues judicieuses, a exposé la situation de la société des auteurs dramatiques pendant l'année 1848. Ensuite M. F. de Villeneuve, trésorier, a présenté le tableau de la position financière de la société. Enfin M. Victor Hugo a fait une courte allocution qui a obtenu le plus grand succès.

Les membres sortants, non rééligibles aux termes des statuts, étaient MM. Victor Hugo, président, Anicet Bourgeois, Camille Doucet, Dumanoir et F. de Villeneuve.

Au premier tour de scrutin, ont été nommés membres de la commission, MM. Grisar, Lockroy, Ferdinand Langlé et Labiche.

M. Viennet a été élu président. (*Moniteur.*)

— A Metz, le 4 mai, à la suite de la revue de la garde nationale, le maire et le conseil municipal ont donné leur démission.

— Conférences sur le Christianisme dans son application aux questiona sociales, par M. E. de Préssensé, rue de Provence, 44.

La septième conférence qui aura lieu aujourd'hui mardi, 8 mai, à sept heures et demie du soir, aura pour objet :

1° *De l'aspiration des diverses écoles aujourd'hui en présence* (Jeune école éclectique, jeune école catholique, du socialisme de M. Buchez) ;

2° *D'un grand obstacle à la rénovation religieuse ;*

3° *Des religions officielles.*

Bourse de Paris du 7 mai.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0|0 j. du 22 mars. .	88 90	89 25	88 90	89 25	89 90
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0|0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 j. du 22 déc. . .	57 50	57 70	57 40	57 45	58 15
Action de la Banque.	2400 »	2403 »	2402 50	2400 »	2405 »
Obligations de la Ville	1107 50	1110 »	1107 50	1108 75	1108 75
4 canaux avec prime.	1065 »	» »	» »	1065 »	1065 »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	» »
Bourgogne, j. d'avril.	880 »	» »	» »	880 »	880 »
Bourgogne, Act de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	» »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	» »	» »	» »	» »	3000 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	» »	Belgique, Emp. 1840..	91 »
Emprunt romain.........	77 1|2	Belgique, Empr. 1842.	91 »
Emprunt d'Haiti.........	205 »	Belgique, Trois 0|0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1|2 hollandais....	» »
Dette passive............	» »	Empr. portugais 5 0|0..	» »
Trois 3 0|0 1841..........	» »	Emprunt du Piémont..	» »
Dº Dette intérieure.......	24 3|8	Lots d'Autriche.........	315 »

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	» »	» »	425 »
	Versaille, R. D.	205 »	205 »	205 »
	Versailles, R. G	177 50	177 50	178 75
	Paris à Orléans,	855 »	855 »	857 50
	Paris à Rouen,	575 »	575 »	575 50
	Rouen au Havre,	290 »	292 50	290 »
	Avignon à Marseille,	215 »	215 »	215 »
	Strasbourg à Bâle,	105 »	105 »	105 »
	Du Centre,	363 75	363 75	365 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	407 50	410 »	407 50
	Du Nord,	455 »	453 75	457 50
	Paris à Strasbourg,	375 »	375 »	377 50

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,

EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 8 MAI 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE-FRANÇAIS. — Adrienne Lecouvreur.

OPÉRA-COMIQUE. — Les Monténégrins.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — L'Ecole des Maris, la Famille.

THÉATRE-HISTORIQUE. —

GYMNASE. — L'Hurluberlu, le Bouquet de violettes, Gardée à vue, le Coiffeur et le Perruquier.

VARIÉTÉS. — Jobin et Nanette, l'Habit vert, les Beautés, Turlututu.

VAUDEVILLE. — Les Prétendans, J'attends un omnibus, Riche d'amour, 2e numéro de la Foire.

THÉATRE MONTANSIER. — Les femmes saucialistes, l'Etour-Chansonnettes, les Anglaises pour rire.

PORTE SAINT-MARTIN. —

AMBIGU. — La Part du roi, Un drame de Famille.

GAITÉ. — Marceau, les Orphelins.

THÉATRE-NATIONAL. —

FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Prodigalités de Bernerette, le Gibier, Mathieu, le Père Lentimèche.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Un Cœur fourvoyé, Double vue, En pénitence, Culottes et Cotillons.

THÉATRE-CHOISEUL. — Un bureau d'omnibus, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au Paradis, le Fils du Rempailleur, Fantasmagorie.

CIRQUE-NATIONAL—Champs-Elysées.—Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.

THÉATRE DE LUXEMBOURG.—Mariage d'amour, la Californie.

SALLE VALENTINO, rue Saint-Honoré, 369.—Soirées dansantes, les mardis, samedis et dimanches.

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Ce.